ÉCOLE DU LOUVRE

Estelle BÉGUÉ

De Versailles au musée du Quai Branly

Analyse historique d'un ancien cabinet d'histoire naturelle du XVIIIème siècle.

Mémoire d'étude 1^{ère} année de 2^{ème} cycle présenté sous la direction de MME Madeleine LECLAIR

REMERCIEMENTS

Mme Madeleine LECLAIR, responsable de l'unité patrimoniale des instruments de musique au musée du Quai Branly

Mme Christine HEMMET, responsable de l'unité patrimoniale Asie au musée du Quai Branly

Mme Angèle MARTIN, documentaliste au service de la documentation des collections et des archives au musée du Quai Branly

Les Archives Départementales des Yvelines de Montigny-le-Bretonneux

Le cabinet des fonds précieux du musée du Quai Branly

CONTENANCES doed sight co-the lacuri documentaires. De chamo Income : contact a &t collects. Phradpi 11. ce l'agbrerat de meir nogaux? Déficilés: Louve le bons doct de l'invetoire Analyses de inventaire. Diff : em le collé. · raise de la collecte. · Marc d'aute calont Albacitya: etardesi · co-pleter en ellegment.

De Versailles au musée du quai Branly

Analyse historique d'un ancien cabinet d'histoire naturelle du XVIIIème siècle.

ERRATA

- Page 2 : En 1806 le cabinet a fait l'objet d'un inventaire complet et est divisé en trois parties.
- <u>Page 19</u>: L'ensemble de ces affaires est géré par les commissions de Paris, or le département de Seine-et-Oise possède sa propre commission, il conviendra de comprendre pourquoi et de voir quels sont les impacts de cette situation sur la collection qui nous intéresse en terme de statut et d'enrichissement de celle-ci.
- <u>Page 21</u>: Cette première commission, émanant du pouvoir central du département voit son pouvoir être étendu aux neufs districts qui le composent.
- <u>Page 22</u>: On apprend également par l'article du <u>Versailles Illustré</u> ainsi que par un document intitulé <u>Catalogue du cabinet de curiosités et d'objets d'arts de la bibliothèque publique de Versailles datant de 1869 (...).</u>
- <u>Page 28</u>: Celui-ci s'intitule Détail des objets d'histoire naturelle contenus dans une caisse envoyée de l'Isle de France par le fils du citoyen Fayolle Commissaire de la Marine en prairial de l'an 9.
- <u>Page 31</u>: Les commissaires rappellent que ce récolement (...) le ministre de l'Intérieur (...). Un ensemble de pièces de physique est également rattaché à l'Ecole Centrale, il s'agit pour l'essentiel d'un cabinet saisi à la Révolution.
- <u>Page 32</u>: Il se déroule en plusieurs séances où, à la fin de chacune, les trois commissaires et le conservateur du cabinet apposent leurs signatures sur le document.
- <u>Page 37</u>: Ce document donne à voir la collection après soixante ans passés dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de Versailles (...).
- <u>Page 45</u>: M. Fayolle cherchait à identifier les coutumes ancestrales et les croyances des différents peuples et était peut-être guidé en cela par les différents courants de pensée des Lumières et le mythe du bon sauvage. Il ne semblait pas s'intéresser(...).
- <u>Page 48</u>: Les recherches que nous avons effectué (...) ont ainsi identifié trois statuts (...).
- <u>Page 49</u>: Les objets ne sont pas étudiés (...) différentes collections et institutions françaises.

Avant-propos Introduction	
Chapitre I/ Une collection privée, un cabinet d'histoire naturelle à l'époque des Lun	
I / La collection d'un amateur passionné	
A- La création de la collection	
a- Une initiative privée à visée scientifique	
b- Le réseau familial, l'importance de la Marine	
c-la date de création du cabinet	
B- La vente au Comte d'Artois:	10
a- les conditions financières	10
b- Le devenir de la collection	
II / La saisie de la collection à la Révolution et ses conséquences	12
A- La collection à l'heure de la Révolution Française :	13
B-L'inventaire de 1792:	14
a-l'état de la collection en 1792	14
b- Quelques éléments d'analyse	16
Chapitre II / Une collection nationalisée, la vie du cabinet durant la	
révolutionnaire	19
I / La commission des arts de Versailles	19
A- Les conditions qui président à la formation d'une telle commission	19
a- Les conditions juridiques	19
b- Les revendications locales	20
B- Les fonctions des commissaires artistes :	22
a- tâches et pouvoir	23
b- Les activités quotidiennes des commissaires	23
II / L'enrichissement de la collection	24
A- La question des saisies révolutionnaires:	24
B- Les envois familiaux	
Nous avons étudié ici le mode de fonctionnement et d'enrichissement de la co	llection
pendant la période révolutionnaire. En 1806, celle-ci rejoint les locaux de la biblio	othèque
publique de Versailles, son dernier lieu de conservation avant de rejoindre le	Musée
d'Ethnographie du Trocadéro en 1934. Il s'agit maintenant de comprendre le dev	enir de
la collection au cours de cette période	29
Chapitre III / Une collection dans une institution publique, l'ancien cabinet	devenu
musée	30
I/Le dépôt à la bibliothèque municipale de Versailles et l'inventaire de 1806	
A- 1806 et l'arrivée à la bibliothèque municipale de Versailles :	
a- Le statut incertain de la collection en 1806	
b- L'inventaire et les nouvelles dispositions	
B- Le point sur la collection :	
II / L'inventaire de 1869	
A- L'état de la collection:	
a- L'organisation du catalogue	
b- la comparaison des inventaires	
B- Les objets aux situations particulières:	
a- Les dons à la bibliothèque municipale de Versailles :	

b- Les objets ne faisant plus partie du corpus	45
conclusion	
résumé	
Mots-clés	50

AVANT-PROPOS

Lors de la séance de présentation du groupe de recherche « collections extraeuropéennes » il a été suggéré un thème de recherche portant sur l'historique des anciennes collections d'Asie du Sud-est. Ce thème était proposé à la demande de Mme C. Hemmet, responsable de l'unité patrimoniale des collections Asie au musée du Quai Branly, dans le but de combler un manque de documentation sur une partie bien définie des collections du musée. Il s'agissait ainsi de s'intéresser aux objets de la collection portant le numéro d'inventaire 71.1934.33. Cet ensemble de pièces avait rejoint le fonds du Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1934 à la suite d'un legs de son établissement d'origine, la bibliothèque municipale de Versailles¹. Présent ensuite dans les collections du Musée de l'Homme, cet ensemble a naturellement trouvé sa place au sein du nouveau musée du Quai Branly. A l'exception d'un mémoire de recherche réalisé par Anne Fardoulis² en 1979 cette collection n'avait pas fait l'objet d'une étude approfondie et de nombreuses zones d'ombres étaient venues entourer les objets qu'elle rassemblait. Il était par exemple devenu nécessaire de rassembler des informations quant à l'origine de la collection, ses différents propriétaires ou ses différents lieux de conservation. De même peu d'objets sont précisément datés et l'on ne connaît plus les conditions de leur collecte. L'ensemble de ces pièces mériterait une étude de grande ampleur qui dépasse le cadre de ce mémoire. Pour ce faire, il faudrait en effet analyser les fonds de nombreux dépôts d'archives où des informations concernant cette collection seraient susceptibles de se trouver. Parmi ces fonds, les Archives des Musées Nationaux, la Bibliothèque Municipale de Versailles, les Archives Départementales des Yvelines ainsi que les Archives

¹ La bibliothèque municipale de Versailles est mentionnée comme donateur dans les notices des objets du corpus du catalogue des objets.

² Fardoulis Anne, Le Cabinet du Roy et les anciens Cabinets de Curiosités dans les collections du musée de l'Homme, mémoire d'étude de l'E.H.E.S.S. sous la direction de J. Soustelle, Paris, 1979. Ce mémoire démontra entre autres que la collection étudiée ici n'était pas une collection royale.

Municipales de Versailles sont ceux qui viennent le plus immédiatement à l'esprit en raison des derniers lieux de conservation connus pour cette collection. L'évolution de la recherche a fait apparaître qu'il serait également nécessaire de consulter les catalogues des Archives Nationales concernant la Commission Temporaire des Arts et éventuellement ceux des Archives de la Marine. L'objectif de la recherche proposée était ici de faire un point général sur cette collection en identifiant les principales étapes de sa formation. Après un premier travail documentaire et un échange de courriels avec la directrice de la Bibliothèque Municipale de Versailles, il est apparu que les Archives Départementales des Yvelines constitueraient un bon point de départ pour ce mémoire. C'est en effet dans ce lieu que les premières sources ont été localisées. Au cours de l'année d'autres références ont été identifiées et le dépouillement de ce fonds des Archives Départementales des Yvelines, regroupant aussi les documents relatifs à l'ancienne Seine-et-Oise, est devenu la priorité de cette recherche. Les informations obtenues aux Archives Départementales des Yvelines s'étant avérées être un socle suffisamment solide et n'ayant pas pour but de faire une recherche exhaustive, les autres fonds d'archives n'ont pas été abordés dans le cadre de ce master, ils pourront cependant être l'objet d'une étude future.

INTRODUCTION

La collection 71.1934.33 étudiée s'apparente aujourd'hui à un rassemblement d'objets ethnographiques provenant des continents asiatique, océanien, africain et américain. Le contenu en est très hétérogène tant du point de vue de l'origine géographique des objets que de leur nature. Aucun de ces deux critères ne semble avoir été un élément discriminant lors de la réunion de cet ensemble. La recherche effectuée ici est une analyse historique, le but était donc de retrouver le cadre dans lequel la collection a vu le jour et d'établir une chronologie générale depuis sa formation jusqu'à son départ de la bibliothèque municipale de Versailles en 1934 pour le Musée d'Ethnographie du Trocadéro. C'est en effet après cette date que le destin de la collection est pour l'instant le mieux connu. Elle a suivi les étapes successives qui ont amené à la création du musée du Quai Branly et se retrouve dans les inventaires des différentes institutions³. Il a de même été décidé de se concentrer sur une partie très précise de la collection, c'est-à-dire les objets ayant pour origine géographique l'Asie. En effet, la collection complète comporte plus de cinq cent objets, la collecte d'informations sur un si grand nombre d'objets aurait été une recherche trop vaste au regard de la nature de ce mémoire. Les objets asiatiques sont au nombre de cent cinquante trois, il s'agit donc d'un corpus relativement réduit et mieux adapté à cette étude. Il faut cependant garder à l'esprit que les documents étudiés rassemblaient des informations sur la collection dans son ensemble, sans se soucier pour les plus anciens d'établir un classement en fonction de l'origine géographique. Tous les documents cités dans le mémoire trouveraient ainsi naturellement leur place dans une étude de plus grande ampleur portant sur l'ensemble de la collection. Seules les informations concernant les objets asiatiques ont été ici retenues et analysées. Ce même travail reste à entreprendre sur les objets de provenances géographiques différentes. Les parties américaine et africaine de la collection avaient au préalable fait l'objet de publications plus ou moins approfondies⁴ contrairement à la partie asiatique qui ne semblait pas avoir suscité d'études. Cet élément, associé au fait que les objets asiatiques représentaient un corpus bien adapté à la nature de cette recherche, a motivé le choix de s'attacher à cette parcelle de la collection.

³ On peut ainsi retrouver cette collection dans les inventaires du Musée de l'Homme.

⁴ Fardoulis Anne, Le cabinet du Roy et les anciens cabinets de curiosités dans les collections du Musée de l'Homme, mémoire d'étude de l'E.H.E.S.S. sous la direction de J. Soustelle, Paris, 1979.

Un premier travail documentaire a permis de retrouver trois références bibliographiques qui ont fourni les premiers éléments concrets de la recherche. Il s'agit du mémoire d'Anne Fardoulis⁵, d'un catalogue d'exposition publié par la bibliothèque municipale de Versailles⁶ et d'un article du Versailles Illustré de 1886⁷. Il est apparu ainsi que la collection était issue d'un cabinet d'histoire naturelle formée par un officier colonial de la Marine, M. Fayolle, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Ce cabinet a ensuite été vendu à M. de Sérent, précepteur des enfants du Comte d'Artois, en 1786. L'ensemble de ses biens ayant été saisis à la Révolution, le cabinet, alors nationalisé, a été versé au Muséum de Versailles, dépôt central du département de l'ancienne Seine-et-Oise situé au sein même du château et placé sous la surveillance de M. Fayolle. En 1806 le cabinet a fait l'objet d'un inventaire complet et divisé en trois parties. Les objets ethnographiques ont été déposés à la bibliothèque municipale de Versailles tandis que les objets d'histoire naturelle étaient versés au Muséum de Paris et qu'un cabinet de Physique, greffé à la collection de M. Fayolle durant son séjour au château de Versailles, a été transféré au lycée Hoche de Versailles. La réunion d'objets que nous étudions ici découle ainsi de la longue tradition des cabinets de curiosités et des Kunst und Wunderkammer présente dès la Renaissance. Ces cabinets, perçus comme des recréations du monde, des microcosmes non exhaustifs, rassemblaient toutes les manifestations les plus singulières de la nature⁸. Les nouvelles exigences scientifiques remplacent, dès le milieu du XVIIIe, ce goût de la curiosité par un attrait nouveau pour les collections d'histoire naturelle, censées aider les savants dans leurs recherches. C'est ainsi dans un contexte d'émulation scientifique qu'apparaît le cabinet de M. Fayolle. Il faut également mentionner que c'est peut-être en raison des découvertes géographiques du XVIIIe et de l'intérêt de ce siècle pour les cultures « sauvages » que celui-ci comporte une partie réservée aux armes et ustensiles des peuples lointains, l'objet de notre étude.

Nous l'avons mentionné plus haut, cette collection a été l'objet de nombreux changements de lieux de conservation et de propriétaires. La question centrale de ce mémoire sera donc de définir comment, quand et par qui les objets ont été réunis, s'ils ont

⁵ ibid

⁷ « Le cabinet de physique de l'Ecole Centrale de Versailles et le cabinet d'histoire naturelle de M. de Sérent », in *Versailles Illustré*, tome premier, avril 1896 – mars 1897.

⁶ Les cabinets de curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche, exposition de la bibliothèque municipale de Versailles du 18 septembre au 27 novembre 2004, collection (RE) Découvertes.

⁸ Pour plus de renseignements à ce sujet, voir K. Pomian, Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris, Venise: XVI^e-XVIII^e siècle, Paris, 1987, Gallimard.

toujours appartenu à un ensemble cohérent et unique ou s'ils résultent d'éléments disparates rassemblés au gré des bouleversements successifs.

Pour répondre à ces questions il a été réalisé une recherche essentiellement en archives à partir des fonds des Archives Départementales des Yvelines. Les documents étudiés relevaient plus particulièrement du fonds de l'administration de la période révolutionnaire⁹. Il s'agissait en fait des documents produits par M. Fayolle lors de son activité de conservateur au sein du Muséum de Versailles et de documents fournis aux diverses institutions hiérarchiques, telles que la commission temporaire des Arts ou le ministère de l'Instruction Publique. Les sources issues du premier travail documentaire précédemment cité¹⁰ mentionnaient des inventaires de ce cabinet dont un certain nombre a pu être retrouvé. Leur comparaison avec le corpus actuel de la collection¹¹ a permis de dater plus ou moins précisément l'arrivée des objets dans le cabinet et ainsi de reconstituer une chronologie générale de la formation de cet ensemble. A l'inverse, certains éléments cités dans les inventaires ne figurent plus dans le corpus actuel.

A l'issue de ces recherches il est apparu que les changements de statuts que connaît la collection, qui correspondent aussi à des changements de lieux de conservation et à des changements d'usage, constituent des éléments clés pour décrire le destin de ce cabinet. C'est ainsi selon cet axe que nous développerons notre discours. Dans un premier chapitre, nous étudierons la collection lorsqu'elle appartenait à des collectionneurs privés. Nous aborderons sa formation par M. Fayolle ainsi que sa vente au Marquis de Sérent pour nous arrêter en 1792, année de sa saisie par les instances révolutionnaires lesquelles dresseront un inventaire de la collection qui sera l'occasion de faire un premier point sur les objets qu'elle contenait alors. Nous étudierons ensuite la collection dans sa phase de nationalisation, elle était jusqu'en 1806, placée dans les dépôts révolutionnaires. Nous verrons dans quelle mesure cette période de latence, où la fonction et le lieu de conservation futurs de cette collection restent imprécis, influe sur l'évolution de celle-ci. Dans un troisième et dernier chapitre nous étudierons la collection à un moment où elle appartenait à une institution publique. Cette phase a été l'occasion d'enrichissements qu'il faudra définir.

⁹ voir la bibliographie pour la liste précise des cotes utilisées.

¹⁰ op cit page 1 et page 2.
11 Le corpus actuel est disponible à l'annexe VI.

Chapitre I/ Une collection privée, un cabinet d'histoire naturelle à l'époque des Lumières

Nous traiterons dans ce chapitre de la formation de la collection dans les années 1740-1750 jusqu'à sa saisie par les instances révolutionnaires en 1792. La collection est, au cours de cette période, située dans des résidences privées versaillaises. Il s'agit tout d'abord de celle de M. Fayolle, l'instigateur de cette collection, puis du domicile de M. de Sérent, acquéreur de celle-ci en 1786 au nom du Comte d'Artois et précepteur des enfants de ce dernier. Après la saisie de 1792, la collection reste jusqu'en 1795 dans la résidence de M. de Sérent. Celui-ci émigre dès le début de la période révolutionnaire. La période troublée qui suit son départ de France et s'étend jusqu'à la saisie de la collection ne nous semble pas permettre un enrichissement de celle-ci. Nous estimons ainsi que l'inventaire de 1792 donne à voir la composition de la collection telle qu'elle pouvait être en possession de M. de Sérent et c'est à ce titre que nous avons décidé de l'inclure dans ce chapitre de notre étude.

I / La collection d'un amateur passionné

Dès les premiers travaux documentaires il est apparu que cette collection avait été vendue en 1786 par M. Fayolle au marquis de Sérent, précepteur des enfants du Comte d'Artois¹². Cette information reliait de manière très forte la collection à la famille royale et dès lors se posait la question de la fonction même de ce rassemblement d'objets. Avait-il été voulu par l'entourage royal et son élaboration déléguée à une personne spécialiste?

¹² Cette information se retrouve entre autre dans l'article du *Versailles Illustré*, op. cit. page 2

Avait-il été formé par un particulier et acquis une notoriété suffisante pour susciter l'intérêt et l'envie des savants de la cour? Dans ces deux cas, se posait la question des moyens de collecte des objets. Nombre de ces questions ont trouvé réponse dans un document retrouvé dans les Archives Départementales des Yvelines et datant de la première décade de Messidor an II (1794). Ce document, intitulé *Rapport fait au comité d'Instruction Publique sur le cabinet d'histoire naturelle du district de Versailles*¹³ émane d'un membre de la Commission Temporaire des Arts, le citoyen Richard.

A- La création de la collection

Le rapport de Messidor an II se divise en trois articles suivis d'un projet d'arrêté. Le premier article s'intitule « *Considérations sur la formation du cabinet* », le second « *Etat actuel du cabinet* », et le troisième énonce des « *Réflexions sur ce qui précède* ». Ainsi commence le premier article :

« Le district de Versailles ne possède dans tout son arrondissement qu'un seul cabinet d'histoire naturelle.

Il est du aux soins et aux recherches du citoyen Fayolle ancien principal commis et commissaire de la Marine qui l'a formé d'abord pour satisfaire à sa passion dominante pour cette science résistant aux exemples du luxe qui l'environnaient. Il usa des revenus de son emploi pour acquérir les productions de la nature et de ses loisirs pour les préparer, disposer et étudier.

Trois frères auxquels il servit de père dès leur jeunesse et un fils encore actuellement à L'Isle de France concoururent à la formation de son cabinet. Il profita des moyens que sa place lui offrait pour les faire voyager et seconda tellement leur zèle par ses revenus et son crédit qu'en peu d'années ils l'enrichirent d'objets envoyés des pays les plus éloignés.

A peine Fayolle commençait-il à jouir de cette collection que Sérent gouverneur des enfants de Charles Philippe obtint de celui-ci l'ordre de l'acquérir pour l'instruction de ses enfants. Cet instituteur en fit faire l'inventaire par Gaillard, naturaliste de Paris qui l'estima trente milles livres.

Oue les grands étaient petits dans les marchés concernant les Arts et les Sciences! »

a- Une initiative privée à visée scientifique

La première information d'importance contenue dans ce document est que le cabinet est du aux activités du seul M. Fayolle. Il s'agit donc d'une initiative privée qui ne semble pas avoir été commanditée par un acteur extérieur puisque le citoyen Richard

Butiatra de priva de Fagolle

¹³ Ce document aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 675, voir annexe I.

indique que M. Fayolle réunit ce cabinet pour son plaisir et en raison de son goût pour la science

Cette attitude se révèle assez significative des mentalités de son siècle. En effet si l'on se réfère à l'étude Krzysztof Pomian sur l'évolution des pratiques des collectionneurs¹⁴, la seconde moitié du XVIIIe siècle est marquée par un attrait nouveau pour les objets d'histoire naturelle parallèlement à un déclin du goût pour les antiquités et notamment pour les médailles, ancien élément primordial dans les cabinets de curiosités des siècles précédents. Il oppose ainsi l'ancien intérêt pour ces médailles antiques à l'attrait nouveau pour les coquilles, élément le plus représentatif des cabinets d'histoire naturelle. Cette nouvelle inclinaison est insufflée et soutenue par les grands penseurs du courant des Lumières dans le sens où elle représente pour eux un espoir de nouvelles avancées scientifiques. Les collectionneurs d'antiquités se voient reprocher leur trop grande intrusion dans le milieu artistique et leur activité est réduite à une simple « envie de posséder »¹⁵. Les amateurs d'histoire naturelle sont au contraire quasiment placés sur un rang d'égalité avec les savants. Diderot écrit ainsi à leur propos dans *L'Encyclopédie*:

« Les uns observent les productions de la nature et méditent sur leurs observations : leur objet est de perfectionner la science et de connaître la vérité; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature et les admirent ; leur objet est d'étaler toutes ces merveilles et de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*Histoire naturelle* que les premiers, puisqu'ils rendent les observations plus faciles en rassemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui se multiplient de jour en jour. ». ¹⁶

Les particuliers qui possédaient ce genre de cabinet d'histoire naturelle étaient ainsi considérés comme des interlocuteurs privilégiés du monde scientifique. Ces réunions d'objets avaient une importance particulière et l'on remarque dans certains documents des archives administratives de la Commissions des Arts pour le district de Versailles que ses membres comprennent et se soucient des enjeux de valoriser un tel cabinet.

Ce type de cabinet se composait d'éléments issus des trois grands règnes minéral, végétal et animal. On trouvait ainsi de nombreuses coquilles, des insectes, des bois pétrifiés, des éléments d'anatomie animale et parfois humaine préservé dans du formol, etc.

¹⁴ K. Pomian, op. cit. Page 2.

¹⁵ Ibid, citation de la page 161.

¹⁶ ibid citation de la page 161, citation de l'article Histoire Naturelle de *L'encyclopédie*.

b- Le réseau familial, l'importance de la Marine

Dans un deuxième temps le rapport du citoyen Richard indique la manière dont le cabinet d'histoire naturelle a pu être formé. Son instigateur, M. Fayolle, ainsi que les membres de sa famille, officiaient dans la Marine. On trouve dans un rapport signé de M. Fayolle et daté du premier germinal an 12¹⁷ des informations sur la carrière de celui-ci. Ce rapport s'intitule :

«Note historique relative à l'établissement du Musée spécial de l'Ecole française et du cabinet d'histoire naturelle formé par le citoyen Fayolle ancien commissaire ordonnateur de Marine chargé en chef de l'administration des prisonniers anglais lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique actuellement conservateur pour la section de l'histoire naturelle, antiquités, costumes. »

De même, le rapport du citoyen Richard précise que M. Fayolle était « ancien principal commis et commissaire de la Marine ». Enfin, l'article du *Versailles Illustré*¹⁸ le désigne comme commis au Bureau des colonies.

Ces dénomination diffèrent quelque peu et peuvent correspondre à différents grades dans la carrière de M. Fayolle. Elles s'accordent cependant sur le fait que M. Fayolle appartenait au corps d'administration de la Marine. Ces officiers étaient appelés les officiers de plume. Il faut également noter que M. Fayolle appartenait à la Marine de guerre et non à la Marine de commerce, cadre a priori privilégié pour des échanges avec les colonies. Les officiers de plume, appelés officiers d'administration après l'ordonnance de Choiseul de 1765, s'opposaient dans leurs fonctions aux officiers d'épée, chargés de commander les opérations maritimes et militaires à bord des vaisseaux. Les officiers de plume exerçaient leurs fonctions dans les ports, les colonies, les nombreux bureaux ou directement sur les navires. Ils géraient tous les aspects administratifs des activités maritimes aussi leurs fonctions étaient très diverses et concernaient l'approvisionnement en vivres ou armement des navires, la comptabilité ou encore la construction des navires. Les officiers de plume étaient traditionnellement des roturiers, leur nombre au sein de la Marine a toujours été bien plus important que celui des officiers d'épée, réputés nobles. Le corps des officiers de plume comportait de nombreux grades hiérarchiques. Les commis

¹⁸ Op. cit. page 2.

¹⁷ Ce document se trouve aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 707.

pouvaient être chargés d'une multitude de fonctions différentes mais souvent ce terme avait une signification hiérarchique, il désignait un adjoint. Notons que le titre de principal commis correspondait à une certaine importance hiérarchique. Enfin, les commissaires de Marine, hommes considérés comme instruits, embarquaient à bord des bateaux et s'opposaient hiérarchiquement au grade de capitaines de vaisseaux.

1

Ces informations nous montrent que les fonctions de M. Fayolle et notamment au Bureau des colonies, créé en 1710, l'ont mis en relation soit directe, soit par l'intermédiaire de personnes embarquées, avec les différents pays dans lesquels les objets de son cabinet ont été collectés.

En effet, ce type de cabinet d'histoire naturelle avait pour objectif de donner à voir dans un espace restreint les manifestations naturelles les plus diverses. Il s'agissait ainsi pour les collectionneurs d'amasser des objets aussi bien européens qu'exotiques. Ces derniers étaient d'autant plus recherchés qu'ils étaient pour la plupart inconnus. Dans le même ordre d'esprit, le XVIII^e a notamment entrepris de nombreuses études sur la botanique et c'est à cette époque qu'un certain nombre d'espèces végétales ont circulé entre l'Ancien et le Nouveau monde.

Pour se convaincre de l'importance de ces recherches, il faut mentionner le rôle joué par les grandes expéditions de circumnavigation entreprises à cette époque. Si celles-ci avaient pour but premier l'avancée des connaissances cartographiques, nombre d'entre elles s'associaient les services de savants embarqués à bord pour toute la durée de l'expédition. Sur ce sujet les exemples français les plus connus sont ceux de l'Expédition de Bougainville ou de Lapérouse.

Dans les contrées dites exotiques la collecte d'informations et de spécimens d'histoire naturelle était souvent complétée par des échanges d'objets avec les populations autochtones. Des armes, des vêtements ou d'autres artefacts de la vie quotidienne sont ainsi arrivés en Europe et en France par ce biais.

Le mode d'approvisionnement en objets signalé dans le rapport du citoyen Richard confirme le caractère privé de ce cabinet. En effet, un autre mode d'approvisionnement en objets exotiques était fourni par les échanges au cours d'ambassades officielles entre les représentants des populations locales et les représentants du pouvoir royal. Ceci semble

être à exclure pour la collection qui nous intéresse, ce rassemblement étant à usage exclusivement privé jusqu'à sa vente en 1786.

Ceci se confirme dans la suite du rapport où le citoyen Richard cite les personnes qui ont aidé M. Fayolle dans son entreprise. Il s'agit de « trois frères auxquels il servit de père » et « d'un fils encore actuellement à l'Isle de France ». On voit ici se constituer un réseau strictement familial qui achève d'ancrer cette collection dans la sphère privée.

D'autres documents nous ont fourni l'identité de ces personnes¹⁹. Il s'agit pour l'un d'entre eux d'un document postérieur à la mort de M. Fayolle où des membres de sa famille se présentant comme « trois gendres et un fils » réclament la propriété des armoires dans lesquelles sont disposées les pièces d'histoire naturelle. Les noms retrouvés sont ainsi ceux de MM. Blanc, Mallèr, de Longuemare et Beautemps. On trouve dans d'autres documents les fonctions qu'occupaient certains d'entre eux. Ils appartiennent pour la plupart à la Marine de guerre, tout comme M. Fayolle. Ainsi M. Mallèr est signalé dans des documents postérieurs comme un capitaine des vaisseaux de la République²⁰. De même, le fils de M. Fayolle, dont le nom n'est pas précisé était commissaire de Marine.²¹

c-la date de création du cabinet

Le rapport du citoyen Richard ne fournit pas de renseignements précis sur la date de création du cabinet d'histoire naturelle. Cette question semble être résolue par un

¹⁹ Lettre du 27 mars 1806 à Monsieur le conseiller d'Etat, Préfet du département de Seine-et-Oise :

[«] Le S. Fayolle, commissaire de la Marine, les S. et D. Mallèr, les S. et D. De Longuemare, les S. et D. Beautemps et les S. et D. Blanc, tous enfants et gendres de M. Fayolle fondateur et conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Versailles, appellent votre attention, votre intérêt et votre justice sur le réclamation qu'ils font de la valeur des armoires dans lesquelles se trouvent renfermés le cabinet d'histoire naturelle vendu par le feu S. Fayolle à M. le Comte d'Artois. La vente de ce cabinet a été précédé d'une estimation et les armoires n'ont pas été estimées. L'état joint à l'acte de vente porte que le cabinet est composé de certains nombres de pièces et ne fait nulle mention des armoires dans ces pièces et l'acte de vente ne contient point l'obligation de livrer ces armoires. (...) Feu M. Fayolle n'a jamais abandonné la propriété de ces armoires et il la suivi jusqu'au moment de son décès. Il ne l'a pas réclamé car la crainte que sa démarche n'ait occasionné la dispersion de cette collection fruit de ses longs travaux l'emportait sur tous motifs d'intérêt personnel. (...) Trois gendres et un fils servent l'Etat mais sa veuve, âgée de soixante-treize ans est loin d'être dans l'aisance. (...) Votre très humble et très obéissant serviteur, Blanc, gendre de M. Fayolle signant pour mes beaux-frères et belles-sœurs. »

Il est enregistré aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 675.

²⁰ Copie de la lettre du citoyen Fayolle au citoyen Le Tourneux Ministre de l'Intérieur de la république en date du 7

pluviôse an 6:

« j'ai fait l'ouverture d'une caisse que je vous ai annoncée par ma lettre du 3 frimaire laquelle m'a été adressée par le

citoyen Mallèr, capitaine de vaisseaux, mon gendre. » Archives Départementales des Yvelines 2 Q 3.

21 On trouve cette information dans un document intitulé Etat des principaux objets d'histoire naturelle contenus dans une caisse envoyée de l'Isle de France au citoyen Fayolle par son fils commissaire de Marine. Archives Départementales des Yvelines 2 Q 3.

document autographe de M. Fayolle retrouvé dans le fonds des Archives Départementales des Yvelines²², dans celui-ci on peut lire :

« le citoyen Fayolle, créateur de ce cabinet qui est <u>l'ouvrage</u> de cinquante ans de sa vie ». Plus loin, M. Fayolle indique qu'il est alors âgé de soixante douze ans. Ce document n'est pas précisément daté, il porte en en-tête la mention « Musée spécial de <u>l'Ecole Française</u> ». Un second document intitulé « *Procès verbal dressé à l'occasion de la Réunion du cabinet d'histoire naturelle au Musée spécial de l'école française* » ²³ rapporte que le cabinet d'histoire naturelle de Versailles a été rattaché au Musée Spécial de l'Ecole Française en Pluviôse an 9, c'est-à-dire en 1801. On peut déduire de tous ces renseignements que la formation du cabinet a débuté au début des années 1750.

dayoll as et 1729 au + ford. toward 1806 (en 1804 p.27)

B- La vente au Comte d'Artois :

On trouve également dans le rapport du citoyen Richard des renseignements sur le transfert de propriété du cabinet d'histoire naturelle entre M. Fayolle et le Marquis de Sérent, celui-ci était le précepteur des enfants du Comte d'Artois (1757-1836). Ce dernier, futur Charles X, eut deux fils, Louis-Antoine, duc d'Angoulême (1775-1844) et Charles-Ferdinand, duc de Berry (1778-1820). C'est pour servir à l'éducation de ces derniers que le comte d'Artois donna ordre au marquis de Sérent d'acquérir le cabinet de M. Fayolle. Cette collection devait ainsi avoir acquis une importance suffisante pour susciter l'envie des membres de la famille royale.

a- les conditions financières

Il s'agit tout d'abord de définir les acteurs de cette vente. Le rapport du citoyen Richard présente le marquis de Sérent comme l'acheteur de la collection, répondant en

²² Ce document intitulé « Réponse aux demandes faites sur la situation et les besoins du cabinet d'histoire naturelle du Palais Nationale de Versailles » et signé de la main de M. Fayolle est enregistré sous la cote 1 LT 675.

La suite du document ainsi que le musée spécial de l'école française sera étudié au chapitre II.

²³ Ce document est conservé sous forme de copie, sous la cote des Archives Départementales des Yvelines 1 LT 675, Il débute ainsi : «Le 9 Pluviôse an 9 de la République, je soussigné administrateur du Musée spécial de l'Ecole Française au Palais national, ayant reçu du ministre une lettre par laquelle il me prévient qu'il a réuni le cabinet d'histoire naturelle, déjà placé au Palais national, au Musée spécial de l'Ecole Française, j'ai convoqué extraordinairement les membres du conseil pour leur donner connaissance de cette mesure qui en augmentant l'intérêt de l'établissement assure à la commune de Versailles une possession avantageuse sous tous les rapports et dont elle craignait sa privation imminente. »

cela aux ordres du Comte d'Artois. Un document de 1806²⁴, postérieur à la mort de M. Fayolle, précise que le contrat de vente entre M. Fayolle et le Comte d'Artois a été présenté à des commissaires chargés de faire un inventaire de la collection par le nouveau conservateur de celle-ci. Ceci nous prouve que le Comte d'Artois était le nouveau propriétaire de la collection, le marquis de Sérent en était le dépositaire. Cependant, à la Révolution c'est apparemment comme un bien appartenant à M. de Sérent que la collection a été saisie.

1

1

1

1

1

1

1

1

1

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le cabinet d'histoire naturelle avait été estimé à trente milles livres. Cependant la suite du rapport du citoyen Richard montre que M. Fayolle n'a pas reçu la totalité de cette somme. On peut en effet lire :

« Sérent profitant du désir que Fayolle témoignait de rester attaché au cabinet qu'il avait fondé lui proposa (et proposer alors était ordonner) de déduire à celle de 15 000 livres payables en trois années en trois ... égaux de 500 livres avec le titre de garde du cabinet des enfants de Charles Philippe. Fayolle intimidé par les disgrâces que son refus pouvait lui attirer acquiesça à cette dernière proposition et le marché fut conclu comme le constatent les pièces authentiques enregistrées au district de Versailles. Ce cabinet resta déposé pendant trois années dans un local loué pour le prix annuel de 720 livres payées par le citoyen Fayolle à qui ce loyer est encore dû. »

Ainsi une partie de la somme due à M. Fayolle est restituée sous la forme d'un salaire versé en compensation de ses fonctions de garde de la collection. Cette clause paraît bien peu avantageuse telle qu'elle est décrite. Cependant, il faut remarquer que ce document écrit au cœur de l'époque révolutionnaire ne peut présenter de manière bienveillante une transaction entre un bourgeois et un aristocrate si fortement attaché à la famille royale et donne au contraire l'occasion d'une critique des méthodes aristocratiques.

Des éléments postérieurs donnent à penser que M. Fayolle reçut au cours de la période révolutionnaire des compensations financières à cette vente peu avantageuse. En effet dans la suite du rapport du citoyen Richard, celui-ci demande que le restant de la somme non acquittée par M. Sérent au moment de la vente soit versé à M. Fayolle, il écrit ainsi :

«Cette collection d'histoire naturelle formée par le C. Fayolle mérite d'être considérée comme propre à former un établissement d'Instruction publique en ce genre mais pour pouvoir être regardée pleinement propriété de la Nation la reprise d'achat doit être complétée or ce complément peut s'opérer de deux manières : En continuant au citoyen Fayolle sa rente viagère

²⁴ Il s'agit d'un inventaire conservé aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 675, ce document est étudié dans le chapitre III.

de 600 livres avec la place et le traitement de conservateur comme dans le marché passé par l'agréé de Charles Philippe ou en lui payant les treize milles livres restantes de l'estimation totale faite par l'expert nommé alors pour cet effet.

En laissant au comité d'instruction publique la solution de ces deux questions, la commission peut lui donner quelques éclaircissements utiles. Dans le premier cas l'intérêt de Fayolle serait lésé parce que la modicité de sa rente soit balancée par des gratifications que le creuset révolutionnaire a rejeté avec les autres scories antiques. Dans le second cas l'intérêt particulier serait d'accord avec l'intérêt public puisque Fayolle y consent et que le prix de l'estimation est certainement faible en raison de la diversité et de la quantité des objets qui composent cette collection. »

Enfin, le citoyen Richard ne précise pas à quelle date cette transaction a été conclue. Dans l'article du *Versailles illustré*²⁵, celle-ci est datée de l'année 1786.

b- Le devenir de la collection

Suite à cette transaction on apprend que le cabinet, jusqu'alors conservé dans la demeure de M. Fayolle est transféré dans un local spécialement loué à cet effet en attendant la fin de la construction de la résidence de M. de Sérent. C'est dans ce lieu, rue des Réservoirs à Versailles, que la collection est placée à la veille de la Révolution Française. Durant ce laps de temps M. Fayolle reste à la tête de cette collection, il n'en est plus le propriétaire mais il garde une grande proximité avec ces objets à tel point qu'il continue d'enrichir le cabinet. Nous verrons de quelle manière dans la suite de notre étude.

II / La saisie de la collection à la Révolution et ses conséquences

La collection est nationalisée et sort par conséquent de la sphère privée, précisons que si nous rattachons cette partie au statut privé de la collection c'est parce que nous estimons que les documents retrouvés donnent à voir l'état de la collection telle qu'elle était en possession de ses propriétaires privés. Le catalogue de 1806 mentionné plus haut, attestant

²⁵ Op.cit. page 2.

de l'existence d'un contrat de vente entre M. Fayolle et le Comte d'Artois²⁶ précise que ce contrat était accompagné d'un inventaire de la collection. Nous estimons qu'il s'agit certainement de l'inventaire établi par M. Gaillard signalé dans le rapport de messidor an II²⁷. Ce document n'a pas pu être retrouvé au cours de nos recherches.

A- La collection à l'heure de la Révolution Française :

La question du statut de la collection d'histoire naturelle ainsi que son mode de gestion seront développés dans la suite de notre propos. Il importe ici d'introduire quelques éléments nécessaires à la bonne compréhension de la nature de l'inventaire étudié ici. Le comte d'Artois émigre dès les premiers évènements de la Révolution et est suivi par M. de Sérent. Ceci est mentionné dans le rapport du citoyen Richard ainsi que dans les autres sources documentaires. On apprend dans l'article du Versailles illustre²⁸ que son épouse, Mme de Sérent est restée en France afin de veiller sur les biens de la famille. En effet, le domicile des époux Sérent est mis sous scellés par l'administration du département de la Seine et Oise et leurs possessions sont saisies afin d'être soumises à une vente publique. La collection d'histoire naturelle se trouve dans une situation particulière puisqu'elle est soustraite à la vente et intègre alors le patrimoine national nouvellement instauré.

L SERENT

L'article du Versailles Illustré²⁹ précise qu'un inventaire du cabinet de curiosités avait été dressé en 1792 par un dénommé Lartouche et que la vente des biens mobiliers des époux Sérent était prévue le 15 frimaire an III. Ceux-ci sont restés en dépôt à l'hôtel Sérent et auraient été finalement restitués en 1816. Lors de la rédaction du rapport du citoyen Richard en 1794 la collection d'histoire se trouve également toujours au domicile des Sérent mais on comprend que des mesures sont en cours afin de faire transférer ce cabinet dans un lieu plus adapté :

« De considérer que vu la vente prochaine de la dite maison, les dangers inséparables d'un transport précipité et la détérioration inévitable des objets dans un nouveau dépôt provisoire, il est urgent d'autoriser aussi ladite administration à faire préparer le local déjà désigné par les

²⁶ Op. cit. page 11.

²⁷ Op. cit. page 5. ²⁸ Op. cit. page 2.

représentants du peuple La Croix et Mussey pour l'établissement du cabinet d'histoire naturelle »³⁰.

Aucune autre précision n'est apportée concernant ce « local » mais on trouve dans un document de Nivôse an III^{31} la mention du transfert du cabinet au palais national :

« Le commissaire chargé de ces différentes parties a fait faire le transport au palais national des objets les plus volumineux qui se trouvaient au dépôt de l'hôtel de Sérent, en attendant les travaux qui doivent précéder la translation des effets fragiles et précieux ».

Le cabinet d'histoire naturelle, toujours conservé au domicile de M. de Sérent dans l'attente d'une décision claire concernant son devenir, est ainsi placé en 1795 au Palais National, dépôt des saisies révolutionnaires du département de Seine et Oise situé dans le château de Versailles.

B-L'inventaire de 1792 :

On a pu retrouver aux archives départementales des Yvelines un inventaire intitulé Inventaire sommaire d'un cabinet d'histoire naturelle pour parvenir à un catalogue raisonné historique et géographique des différentes pièces qui le composent ayant presque toutes été tirées des pays qui les produisent³². Ce document porte en marge le nom de Sérent, la date d'août 1792 a été rajoutée au crayon à papier par les précédents archivistes. Ces éléments concordants permettent d'identifier cette pièce comme l'inventaire cité dans l'article du Versailles Illustré.

a-l'état de la collection en 1792

Cet inventaire décrit la collection en prenant comme grandes divisions les salles dans lesquelles les objets sont conservés. Il débute ainsi par la première salle décrite comme « Contenant tant au plafond que sur les murailles trois cent soixante deux pièces

³⁰ op. cit. page 2.

³¹ Ce document intitulé Etat sommaire des travaux de la commission des arts dans l'arrondissement du district de Versailles pendant la deuxième décade de nivôse, la citation est issue de la section Histoire Naturelle, Antiquités, Chimie, Physique, Mécanique à la charge de M. Fayolle, tel que nous l'étudierons dans le second chapitre. Il est conservé aux Archives Départementales des Yvelines, sous la cote 1 LT 705. Il est disponible à l'annexe II.

³² Le document est conservé aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 675.

d'habillement armes et ustensiles à l'usage des différents peuples de l'Amérique septentrionale et méridionale et de l'Inde. 33

Au numéro trois de cette section on trouve :

« deux habillements de sauvages esquimaux uniques et composés de peaux passées de double épaisseur à l'épreuve de la balle et des flèches avec le bonnet. »

Cette description semble correspondre aux pièces numéro 71.1934.33.56 et 71.1934.33.57, une casaque et un bonnet en peau de renne. Ces objets sont décrits comme étant « esquimaux » dans les inventaires du Musée de l'Homme, on peut ainsi confirmer la mises en relation de ces deux mentions³⁴.

Au numéro sept on peut lire :

« Dix arcs, cinq carquois et dix faisceaux de différentes flèches des peuples de l'Inde et de l'Amérique. ».

Il est difficile d'identifier avec certitude les pièces mentionnées d'autant plus que la collection présente un grand nombre de flèches et de carquois. Parmi les pièces qui pourraient correspondre à cette description, se trouvent celles comprises entre les numéros 71.1934.33.299 et 71.1934.33.322, puis celles entre les numéros 71.1934.33.324 et 71.1934.33.333. On trouve aussi celles entre les numéros 71.1934.33.337 et 71.1934.33.356. On peut également mentionner les numéros 71.1934.33.373 et 71.1934.33.470.

Au numéro dix on trouve :

« un houka avec son tuyau et son cornet garni d'argent à l'usage d'un nabab de l'Inde ».

Ceci pourrait correspondre avec le numéro 71.1934.33.381.1-2 présenté comme une pipe à eau ou un tuyau pour pipe à eau. Cette pièce est actuellement identifiée comme indienne, ce qui corrobore notre hypothèse.

Au numéro quinze on trouve :

« cinq tasses, cuillères, vases micoüennes tant en bois, graines, coquillages et cors travaillés qu'en corne de rhinocéros. »

On peut envisager de rapprocher de cette description les cuillères provenant de Turquie enregistrées sous les numéros 71.1934.33.482 et 71.1934.33.483. De même la coupe à offrandes pour mendiants en corne de rhinocéros portant le numéro 71.1934.33.358

³⁴ Voir le tableau récapitulatif de la collection en annexe VI.

³³ Ce document est reproduit en fin de volume, voir annexe III. Le lecteur peut retrouver les différentes hypothèses de datation résumée dans le tableau récapitulatif de l'annexe VI.

pourrait être mentionnée ici, cependant nous possédons pour cet objet un autre document qui nous fait croire à une arrivée plus tardive dans la collection.

On trouve également au numéro 20 :

« quinze espèces de souliers ou chaussures de différents peuples de l'Amérique et de l'Inde. » Dans notre corpus cinq objets peuvent correspondre à cette description, il s'agit des numéros 71.1934.33.359, 71.1934.33.360.1-2, 71.1934.33.443.1-2, 71.1934.33.479 et 71.1934.33.480.

On trouve enfin au numéro vingt-quatre :

« trente-neuf divinités différentes tant des Egyptiens que des Indiens, des Romains, des Caraïbes, des Péruviens et des anthropophages de la baie des assassins entre lesquels il y en a une en pierre de jade et les autres en argent, cuivre, bois, terre et plumage le tout renfermé dans un obélisque vitré de six pieds de haut. ».

Parmi les objets asiatiques notre collection compte un certain nombre de statuettes représentant des personnages divins ou mythologiques. Celles qui proviennent de l'Inde sont les numéros 71.1934.33.376 à 71.1934.33.380 ainsi que le numéro 71.1934.33.507. Celles originaires de Chine portent les numéros 71.1934.33.387, 71.1934.33.388 ainsi que 71.1934.33.391, 71.1934.33.392 et 71.1934.33.393. Il faut noter que ces trois derniers objets n'ont pas été récolés. On trouve enfin le numéro 71.1934.33.399.

Cet inventaire donne le nombre exact de pièces de type conservées dans ce cabinet, elles sont trois cent soixante deux à cette date. On peut également la présence dans la collection à cette date d'objets européens tels que des médailles romaines.

362 shit / do min. de / 1492 532 aujäh.

b- Quelques éléments d'analyse

La première information, concernant cet inventaire porte sur la forme de celui-ci. En effet cet inventaire ne fait que mentionner les différents objets que le rédacteur a pu observer sans chercher à les décrire de manière précise. Ce document est de même très lié au mode de présentation de la collection, en effet le rédacteur énumère les pièces à mesure qu'il les voit. Il n'est donc possible à une autre personne de l'utiliser que dans l'hypothèse où la collection soit restée exposée selon le même ordre, voire dans la même pièce. En

dehors de ce contexte initial de présentation, ce document perd sa fiabilité. Nous verrons qu'il en est de même pour les autres inventaires anciens.

Ceci peut s'expliquer dans ce cas précis par la destination de ce document. En effet il ne s'agit pas d'un inventaire de musée mais d'un catalogue établi suite à une saisie révolutionnaire. L'objectif principal était donc de lister l'ensemble des pièces formant le cabinet afin d'en connaître sa valeur et de fournir un premier document officiel établissant de manière certaine l'état du cabinet lors de son entrée dans le patrimoine national. Comme l'indique son intitulé, ce document se destinait aussi à servir de fondements pour les études futures concernant cette collection. Ceci explique le soin pris par le rédacteur de mentionner dès que possible la provenance géographique des objets en dépit du caractère très aléatoire de ces précisions.

Il faut dans un deuxième temps remarquer que les objets qui apparaissent dans l'inventaire répondent tous à certains critères. Ils consistent ainsi en des armes, des habits en peau et des statuettes interprétées comme des divinités et ont été collectés pour leur caractère exotique. En effet ils ne veulent pas être représentatifs de l'art d'un pays donné mais de son mode de vie ancestral. Ces objets sont peu manufacturés et en cela ils sont en lien avec le reste du cabinet dans le sens où ils s'apparentent à des Naturalia, et celà en premier lieu en raison de leurs matériaux, tous bruts et d'origine naturelle comme la peau ou le bois. L'étude d'Antoine Schnapper³⁵ sur les collectionneurs donne à ce sujet des explications très utiles à notre propos, il écrit ainsi:

« Tout autant et même plus que de la façon dont les objets sont fabriqués c'est le matériau qui suscite l'intérêt des curieux : colliers de dents arrachées aux prisonniers, ou de piquants de porc-épic, chaussures d'écorce, canots en peau de poisson, papier ultra-mince des Chinois, chapeaux et manteaux de plumes sont de ces objets ambigus, qui se laissent classer parmi les curiosités naturelles. »³⁶

Il remarque ensuite que jusqu'à la fin du XIXe siècle c'est le matériau qui servit de moyens de classement de ces objets et ceci en raison d'un manque de savoir ethnographique précis qui aurait permis de déterminer la fonction ou l'origine exacte des objets. Cette observation vaut pour l'inventaire étudié ici mais également pour les inventaires mentionnés dans la suite de ce mémoire.

Il est difficile de pointer précisément les objets mentionnés dans ceux restant dans la collection aujourd'hui mais on peut déjà d'ores et déjà considérer que ceux présentant le

³⁶ Ibid, citation de la page 104.

³⁵ Scnapper Antoine, Le géant, la Tulipe et la licorne, Collections et collectionneurs dans la France du XVIIe siècle, Tome 1 Histoire et histoire naturelle, Paris, 1988, Flammarion.

moins de transformations par l'homme ont été les plus anciennement collectés. Cette hypothèse est étayée par quelques remarques présentes sur les fiches à dix points établies par le Musée de l'Homme même si celles-ci ne précisent pas leurs sources de renseignements, quelques objets portent en effet la mention « objet collecté à la fin du 18è ».

Pour finir un élément important quant à la composition générale du cabinet est consigné dans le rapport du citoyen Richard. Ce document indique ainsi qu'au moins une partie des objets que nous étudions ici sont venus rejoindre le cabinet après la conclusion de la vente au Comte d'Artois. On peut ainsi lire :

« Il [M. Fayolle] renoncerait à une indemnité qui lui avait été promise pour les ustensiles, armes et habillements indiens et beaucoup d'autres objets qu'il a ajouté depuis l'estimation et qui ne sont pas compris dans l'inventaire. »

Cette phrase est suivie d'une correction, apparemment apportée par M. Fayolle :

« Il s'est trompé, ils sont compris dans l'inventaire mais non dans l'estimation. »

Cette information nous montre tout d'abord que l'enrichissement du cabinet s'est fait de manière continue, nous verrons dans le deuxième chapitre qu'il se poursuit tout au long de la période où M. Fayolle a la charge de ce cabinet. On peut enfin se demander si la collection comportait des objets tels que ceux que nous étudions avant l'ajout mentionné ci-dessus. C'est à ce titre que l'inventaire joint au contrat de vente pourrait s'avérer utile s'il était retrouvé.

De grand date la collecte de obj conserts au 198,

D'après les premiers éléments de la recherche, les objets étudiés ici sont donc issus d'une collection strictement privée avant d'être vendue à un membre de la noblesse. Ce dernier ayant émigré, la collection est versée au dépôt des saisies révolutionnaires. L'inventaire dressé à cette occasion nous fournit les premières informations concrètes quant à la composition de la collection. Celle-ci est restée jusqu'en 1806 dans le dépôt du château de Versailles, il s'agit maintenant d'étudier de quelle manière la collection a été gérée et enrichie dans ces lieux.

Chapitre II / Une collection nationalisée, la vie du cabinet durant la période révolutionnaire

De 1795 à 1806, la collection issue du cabinet de M. Fayolle est placée au Muséum de Versailles dans l'ancien château royal. Elle appartient maintenant à la Nation française et est gérée par les différentes administrations révolutionnaires. L'ensemble de ces affaires est géré par les commissions de Paris, or le département de Seine-et-Oise possède sa propre commission, il conviendra d'en comprendre pourquoi et de voir quels sont les impacts de cette situation sur la collection qui nous intéresse en terme de statut et d'enrichissement de celle-ci. Enfin nous étudierons les quelques éléments prouvant l'enrichissement de la collection durant cette période qui ont pu être retrouvés. Notons également l'importance que prendrait l'étude des fonds des Archives Nationales concernant le Comité d'Instruction Publique ou la Commission Temporaire des Arts.

I / La commission des arts de Versailles

A- Les conditions qui président à la formation d'une telle commission.

a- Les conditions juridiques

La collection d'histoire naturelle et d'objets ethnographiques issue du cabinet formé par M. Fayolle a rejoint le patrimoine national par le biais des saisies révolutionnaires comme nous l'avons mentionné plus haut. Le grand mouvement de patrimonialisation inhérent à

la Révolution Française débute dès les premières heures de celle-ci avec la saisie des biens du clergé régie par le décret du 13 octobre 1790 et par la création de la Commission des Monuments.

Ce mouvement se poursuit ensuite par la saisie des biens des émigrés, ces aristocrates qui fuient la France de peur des représailles révolutionnaires. Leur départ est bien souvent précipité et c'est l'ensemble de leurs biens mobiliers et immobiliers qui est laissé à l'abandon. La saisie des biens des émigrés est encadrée par le décret du 9 novembre 1791 tandis que leur aliénation est prononcée par le décret du 2 septembre 1792. En août 1792 la Commission des Monuments est alors renforcée par la Commission du Mobilier. Ces deux Commissions sont certes basées à Paris mais leur pouvoir s'étend à l'ensemble du territoire malgré toutes les difficultés d'application que cela comporte.

Pour éviter une vente massive et rapide de ces objets, ainsi que ses conséquences fâcheuses tant sur l'économie que sur la préservation des œuvres d'art, le ministre de l'intérieur Roland prend la décision d'exclure des ventes les objets ayant un caractère artistique ou scientifique. Cette décision intervient également et peut-être avant tout dans le contexte de vandalisme artistique qu'il convient de juguler. Dans le décret du 16 septembre 1792, il rend obligatoire le tri et l'inventaire des objets d'arts issus des saisies chez les émigrés. C'est ensuite le 10 octobre 1792 qu'un décret annonce que les objets utiles à «l'Instruction Publique » sont désormais exclus des ventes et destinés au profit de la Nation. Ces objets ont pour vocation d'être déposés au Muséum du Louvre. Ces dispositions imposent donc d'effectuer après les saisies et mises sous séquestre un tri afin de déterminer quels objets seront vendus et quels objets intégreront le patrimoine muséal français. Ces derniers sont ceux qui, selon la formule consacrée de l'époque, intéressent les sciences et les arts.

b- Les revendications locales

La situation du département de Seine-et-Oise et notamment du district de Versailles est assez particulière au regard de sa population. Une thèse soutenue à l'Ecole du Louvre et portant sur la Commission des Arts de Versailles³⁷ apporte des précisions à ce sujet. La population de Versailles était ainsi composée essentiellement de locataires, les saisies

Coei is so de Emigra

³⁷ Samoyault Verlet Colombe, *La Commission temporaire des arts de Versailles et les Saisies chez les émigrés*, Thèse de l'Ecole du Louvre, 1964.

portent donc essentiellement sur des objets mobiliers. Cependant à l'extérieur de la ville et dans le reste du département³⁸ la situation est toute autre. On y trouve en effet de prestigieux résidents tels que le comte d'Angivillers ou Madame du Barry. Ce département connut de même un fort pourcentage d'émigration. On comprend ainsi toute l'importance qu'ont pu avoir les saisies chez les émigrés dans un tel contexte.

A côté des biens des aristocrates s'étant exilés, les administrations révolutionnaires devaient aussi gérer la nationalisation des anciennes possessions de la Couronne. Le département de Seine-et-Oise abritait de nombreuses résidences appartenant anciennement à la liste civile comme par exemple les châteaux de Marly, Rambouillet ou Saint-Germain. A ces derniers il faut bien sûr ajouter l'ancien château royal de Versailles.

Conscients de l'importance de leur département et désireux d'en conserver les richesses, les notables de la ville de Versailles ont fait connaître aux instances parisiennes et notamment au ministre Roland leur volonté de créer dans leur ville un Muséum regroupant les anciennes collections royales. A leur souhait s'opposait l'obligation de verser au Muséum du Louvre tous les objets de sciences et d'art et le pouvoir même lointain de la Commission du Mobilier. Tout change le 3 décembre 1792 lorsque Roland publie une circulaire autorisant la constitution de Muséum au sein des départements. Les objets destinés à les composer sont ceux qui présentent assez de valeur et d'intérêt pour être exclu de la vente mais qui ne sont pas suffisamment prestigieux pour être déposés à Paris. Le directoire du département de Seine-et-Oise répond à cette circulaire dès le 19 décembre 1792 en instituant la Commission des Arts de Seine-et-Oise³⁹. Les commissaires artistes sont nommés entre janvier et mars 1793. Dans la première section dévolue à la botanique et à l'histoire naturelle, nous retrouvons le citoyen Fayolle. Cette première commission, émanant du pouvoir central du département voit son pouvoir être étendu aux neufs départements qui le composent.

Cette commission est fondamentalement remise en question par la loi du 8 pluviôse an 2 qui met les tâches d'inventaire sous la responsabilité des districts et ordonne la réunion des objets issus des biens des émigrés au chef-lieu de district. La Commission est même pour un temps supprimée. Les travaux des commissaires continuent pour autant mais sous un nouveau statut, ils sont maintenant chargés de la conservation des objets déposés au

³⁸ Le département de Seine-et-Oise est alors divisé en neufs districts, à savoir, les district de Versailles, Saint-Germain, Corbeil, Etampes, Montfort-L'amaury, Mantes, Dourdan, Gonesse et Pontoise.

³⁹ La Commission des Arts de Seine-et-Oise s'organise en huit sections, à savoir, la botanique et l'histoire naturelle, la bibliographie, la géographie, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure et le dessin.

Muséum de Versailles. La collection de M. Fayolle étant transférée au Muséum également en 1795⁴⁰, elle est donc à nouveau sous la garde de son fondateur. Les commissaires ont par la suite été réunis au sein de la Commission des Arts de Versailles tout en restant attachés au Muséum.

Ce Muséum est également dans une certaine mesure remis en question par la décision de le commuer en Musée Spécial de l'Ecole française. Ce musée est destiné à abriter les œuvres du génie français dans les trois arts que sont la peinture, l'architecture et la sculpture. Les objets du cabinet d'histoire naturelle formé par M. Fayolle semblent peu en lien avec cette description cependant, faute sans doute d'une meilleure destination, ils sont rattachés à ce nouveau musée⁴¹. On apprend également par l'article du Versailles illustré ainsi que par un document intitulé Catalogue du cabinet de curiosités et d'objets d'arts de la bibliothèque publique de Versailles datant de 1869 que le cabinet d'histoire naturelle était rattaché à l'Ecole Centrale du département de Seine-et-Oise située dans le château de partement de Seine-et-Oise située dans le château de Versailles. Ces Ecoles Centrales furent créées par la loi du 7 ventôse an 3, elles sont progressivement remplacées par les lycées après la loi du 11 floréal an 10. Le cabinet d'histoire naturelle avait été mis en lien avec cette institution afin de servir à l'instruction des jeunes élèves. Il retrouve la même fonction qu'après la vente de 1786 mais en cette période révolutionnaire il est destiné non plus aux enfants royaux mais aux enfants de la Nation.

Nous avons analysé ici le cadre juridique qui est celui de la collection formée par M. Fayolle après sa nationalisation. Il nous reste à étudier le rôle des personnes qui géraient le Muséum de Versailles et donc, les objets qui nous intéressent ici.

B- Les fonctions des commissaires artistes :

⁴⁰ Voir chapitre I.

Cabinet Fayoble eaffach ac Musie de lec. In fact das Cericlin di coll. vasen

⁴¹ Procès verbal dressé à l'occasion de la réunion du cabinet d'histoire naturelle au Musée spécial de l'Ecole Française, 9 Pluviôse an 9 «Le citoyen Fayolle conservateur du Musée d'histoire naturelle ayant été introduit, il a présenté une lettre du ministre qui le continuant seul conservateur du dit cabinet fixe son traitement à l'égal des membres du conscil. Ce citoyen a témoigné de sa satisfaction de se trouver réuni à un établissement formé pour perpétuer la gloire nationale il a manifesté le projet qu'il désire effectuer d'enrichir le recueil qui lui est confié des productions françaises dans les trois règnes, animal, végétal et minéral, pour l'assimiler à celui du musée qui réunit les productions du génie français dans les trois arts de peinture, sculpture et architecture. »

Nous invitons le lecteur à se reporter à la page 10, note 23 pour consulter le début de ce procès verbal. Dans cet extrait on peut voir la tentative de M. Fayolle de se conformer à l'ensemble d'œuvres auquel son cabinet est maintenant rattaché. On constate ainsi que les inventaires de la collection dressés en [1806 et 1869 présentent des pièces, poteries ou médailles d'origine européenne en plus grand nombre que l'inventaire de 1792.

a- tâches et pouvoir

Les commissaires artistes ont pour fonction de trier et d'établir l'inventaire des biens patrimonialisés issus des biens des émigrés mais également des anciennes possessions royales du Département de Seine-et-Oise. Ils doivent ainsi faire face au flux massif d'objets nationalisés et déterminer lesquels d'entre eux ils estiment devoir conserver. Les objets non retenus sont destinés à être vendus. Ce ne fut pas toujours le cas et une partie de ces objets ont pu être réclamés, voire être recouvrés par leurs premiers propriétaires. Pour toutes ces tâches les commissaires artistes devaient se rendre dans les maisons mises sous séquestres à travers tout le département pour examiner les objets rassemblés. Ils avaient également à leur charge de faire transporter les objets soit au dépôt central de Versailles soit dans les dépôts des districts. L'étape première de ce tri des objets était la recherche des maisons susceptibles d'intéresser les commissaires artistes. Ils avaient de même la responsabilité d'organiser les dépôts. Le dernier rôle dévolu aux commissaires artistes était de gérer les dispersions mais aussi les destructions d'objets, notamment ceux portant les anciens symboles royaux. Cette dernière fonction est clairement identifiée dans la thèse de Mme Samoyault Verlet⁴², c'est cependant celle dont on retrouve le moins de témoignages dans les différentes archives consultées.

b- Les activités quotidiennes des commissaires

Ces activités sont retranscrites dans des documents consistant en des sorte de rapports d'activité intitulés *Comptes décadaires* ou *Etat sommaire des travaux des commissaires artistes*. Ils sont adressés à la Commission Temporaire des Arts de Paris, à laquelle la Commission des Arts de Versailles est directement subordonnée. Ces documents sont pour l'essentiel conservés aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 703-706. La grande majorité des exemplaires que nous avons pu retrouver date de l'année 1795. Ces comptes décadaires constituaient une justification du travail des commissaires artistes au sein du Muséum auprès de leur autorité hiérarchique directe. On trouve ainsi dans chaque compte un paragraphe pour chacune des sections concernant ce Muséum, avec en premier lieu l'histoire naturelle. Ces documents nous donnent ainsi des informations sur la vie quotidienne de l'ancien cabinet de M. Fayolle et sur son état de

⁴² Op. cit. page 20.

conservation. On peut cependant regretter le fait que bien souvent, M. Fayolle se borne à consigner qu'il a pris soin des objets le composant. A ce sujet, il faut signaler les remarques instantes de M. Fayolle quant à l'état sanitaire de cette collection. Il dénonce ainsi une trop grande humidité qui amène les objets à dépérir rapidement. Le corpus actuel de la collection décrit en effet un certain nombre d'objets comme étant dans un mauvais état de conservation. M. Fayolle fait de même mention à plusieurs reprises de dommages causés par la présence d'insectes⁴³.

L'entretien des objets n'est pas le seul sujet abordé dans ces comptes décadaires. M. Fayolle mentionne également à de nombreuses reprises ses voyages à Paris pour assister aux réunions de la Commission temporaire des Arts de même que l'arrivée au Muséum d'objets issus des saisies révolutionnaires⁴⁴.

II / L'enrichissement de la collection

A- La question des saisies révolutionnaires:

L'une des hypothèses de départ quant à l'enrichissement de la collection était l'utilisation des saisies révolutionnaires. En effet, la collection se trouvant réunie au sein du dépôt départemental et son fondateur étant l'une des personnes chargées des extractions, cette possibilité semblait plausible. Une interrogation subsistait cependant, le rapport du citoyen Richard⁴⁵ précisait que le district de Versailles ne comptait qu'un seul cabinet d'histoire naturelle, celui de M. Fayolle.

Les commissaires artistes se déplacent dans les différentes maisons saisies afin de trier les objets et de préserver les plus intéressants pour l'instruction publique, pour les arts en général. Au cours de ces missions, ils dressent des procès-verbaux de leurs activités.

45 op.cit. page 5.

⁴³ On peut citer pour exemple de cette inquiétude le document intitulé *Compte sommaire des travaux de la commission des arts du département de Seine-et-Oise pendant la première décade de Floréal l'an 3.* On peut y lire dans la rubrique Histoire naturelle « Surveillance particulière pour préserver les animaux des ravages des insectes au renouvellement de la saison. Transport des objets de ce genre dans différentes armoires provisoires ». Ce document est conservé aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 705.

⁴⁴ Un exemple de ces rapports d'activités, celui attestant du transport de la collection d'histoire naturelle au Muséum et étudié dans le chapitre I page 14 est reproduit à l'annexe II.

Les Archives Départementales des Yvelines conservent sous la cote 1 LT 699 une partie des procès-verbaux dans lesquels sont consignées les informations concernant les saisies chez les émigrés. Nous en avons également retrouvé sous la cote 1 LT 705.

Ces procès-verbaux présentent ainsi la liste des objets visés par les commissaires artistes et mentionnent ceux réservés pour le Muséum de Versailles. En cela, ils sont les témoins des multiples enrichissements de ce Muséum et par extension de la collection qui nous intéresse. C'est par ce biais qu'ils s'intègrent dans notre étude. La thèse de Mme Samoyault Verlet⁴⁶ précise le nombre des visites de maisons effectuées pour l'ensemble du département de Seine-et-Oise, il s'élève à cent-dix maisons, ce qui représente un nombre considérable d'objets visés.⁴⁷

Ces procès-verbaux ne se limitent pas à la seule description des objets intéressant les commissaires artistes. Ces derniers y décrivent notamment les difficultés rencontrées pour légitimer leurs actions. Ils dépendaient en effet d'une commission dont le pouvoir était limité au district de Versailles. Ils recevaient pour élargir ponctuellement leur champ d'activité des pouvoirs spéciaux par les administrations dont ils dépendaient, par exemple le Comité d'Instruction publique ou le représentant du peuple. Ces considérations administratives occupent une place importante dans les procès-verbaux et ce au détriment des informations sur les objets en eux-mêmes. Les commissaires y font état par exemple des nombreuses personnes qu'ils ont du solliciter avant de pouvoir accéder aux maisons à visiter et des problèmes quant au transport des objets au Muséum de Versailles. Le pouvoir des commissaires artistes étant ainsi remis en cause, certaines municipalités n'acceptaient que difficilement de voir emmener ces objets dans un autre district⁴⁸.

Il est important de préciser que sur toute la durée de fonctionnement du Muséum de Versailles et de sa commission aucun inventaire général des objets contenus dans ce Muséum n'a été dressé et ce malgré les intentions répétées des commissaires artistes. Les

⁴⁶ op. cit. Page 20.

⁴⁷ Les commissaires artistes ont ainsi visités douze maisons dans le district de Corbeil, six dans le district de Dourdan, sept dans le district d'Etampes, six dans le district de Gonesse, cinq dans celui de Montfort-L'amaury, neuf dans celui de Pontoise, dix maisons dans celui de Saint-Germain et en fin cinquante-et-une dans le seul district de Versailles. Cette différence s'explique par les difficultés des commissaires artistes à étendre leur pouvoir dans les autres district que celui du Muséum.

⁴⁸ On peut avoir un aperçu de ces questions dans un document intitulé *Procès verbaux en forme de journal des opérations des commissaires de la commission temporaire des arts du département de Seine-et-Oise dans les districts de Saint-Germain et Mantes pendant les sept derniers jours de la deuxième décade et les trois premiers jours de la troisième décade de Thermidor en 3 de la République. Dans ce document les commissaires ne semblent pas avoir rencontré de difficultés particulières quant à l'acceptation de leur pouvoir mais décrivent leurs journées de manière très détaillée. Il faut noter que les objets consigné dans ce procès verbal sont essentiellement des tableaux. Ce document est conservé sous la cote ADY 1 LT 705.*

objets n'étaient ainsi enregistrés qu'une seule fois, dans les procès-verbaux d'extraction, or nous avons vu que ces derniers étaient consacrés à bien d'autres questions que la description précise des objets et leur entrée dans le Muséum. Un autre problème se pose, celui de la conservation de la totalité des procès-verbaux. Sans prétendre faire une recherche exhaustive à leur sujet, nous avons pu en consulter certains conservés sous les cotes intéressant plus directement notre étude. La thèse de Mme Samoyault Verlet⁴⁹, plus centrée sur ces questions, affirme que la série n'est pas complète.

D'autres documents consignent également les extractions d'objets dans les maisons des émigrés. Il s'agit des comptes décadaires rédigés par les commissaires artistes. Ils se bornent cependant à mentionner dans ces documents leur visite dans les différents districts et les éventuels transports d'objets sans retranscrire avec précision les objets concernés⁵⁰.

De l'ensemble des exemplaires de procès verbaux ou de comptes décadaires que nous avons pu rencontrer la première conclusion qui s'impose est que les objets prélevés dans les maisons des émigrés sont pour l'essentiel des objets de beaux-arts. Il s'agit en effet de tableaux, de sculptures et d'objets d'art la plupart du temps. Nous avons retrouvé quelques mentions d'objets d'origine asiatique mais sans aucun lien apparent avec la collection de M. Fayolle, ni lien avec l'histoire naturelle, c'est pourquoi nous ne les citerons pas ici. Les saisies révolutionnaires, l'une des principales fonctions de M. Fayolle et des autres commissaires artistes ne constituent donc pas le principal moyen d'enrichissement de la collection d'histoire naturelle à cette époque. Nous allons voir que ceux-ci sont occasionnés par un tout autre moyen.

B- Les envois familiaux

C'est ainsi sous un tout autre cadre que celui que nous avions envisagé au début de notre étude que le cabinet d'histoire naturelle a continué à s'enrichir jusqu'à son placement à la bibliothèque de Versailles. Plusieurs éléments concordant dans des

⁴⁹ Op. cit. page 20.

⁵⁰ Ceci est visible notamment dans un document intitulé Compte sommaire des travaux des membres de la commission des arts dans l'arrondissement du district de Versailles pendant le mois de frimaire, l'an trois de la République. Voici ce que contient la rubrique histoire naturelle:

[«] Le commissaire chargé de ces différents parties [histoire naturelle, antiquités, chimie, phisique, Mécanique] a fait l'enlèvement des objets de géographie, restant à la maison de Noailles, et la réunion au local destiné pour les instruments de phisique des nouveaux objets qui se trouvaient dispersés, conformément à l'arrêté de l'administration du 19 Brumaire. »

références bibliographiques laissaient entendre que M. Fayolle recevait des objets envoyés par les membres de sa famille en activité dans la Marine. Les documents que nous avons pu retrouver dans les Archives Départementales des Yvelines ont confirmé le fait qu'il s'agissait pour cette période du principal moyen d'enrichissement de la collection, plus que les saisies révolutionnaires. Ainsi le réseau familial mis en place dès les premiers temps de la collection était toujours efficace malgré le profond changement de statut de celle-ci et malgré le fait que M. Fayolle ne la possède plus en propre. On peut envisager que dans un tel contexte politique M. Fayolle préféra offrir ses objets à la Nation plutôt que de débuter une nouvelle collection. Il en est d'ailleurs remercié par les autorités de Paris qui voient en cette attitude la preuve de l'honnêteté de M. Fayolle.

Les documents que nous avons retrouvé sont tous issus de la cote 2 Q 3 des Archives Départementales des Yvelines. Ils ne consistent pas en des échanges directs entre M. Fayolle et les membres de sa famille mais des lettres envoyées par M. Fayolle à l'administration centrale dans lesquelles il relate les envois de sa famille. D'après les dates des différents documents les envois s'échelonnent sur une très longue période, de l'an 3 (1795) jusqu'à l'an 10 (1802). L'hypothèse la plus probable est que les gendres et fils de M. Fayolle n'ont pas cessé leurs envois jusqu'à la fin de sa carrière. Cette date n'est pas connue mais on sait que M. Fayolle décède en l'an 12 (1804). Les auteurs des envois le gendre de M. Fayolle, M. Mallèr, capitaine de vaisseaux de la République, ainsi que son fils, dont il ne précise pas le nom, commissaire de la Marine. Ce dernier occupait donc la même fonction que son père. Peu d'informations sont fournies quant à la manière dont ces personnes se procuraient les différentes pièces envoyées ensuite en France. Une lettre du 7 Pluviôse an 6 adressée par M. Fayolle au Ministre de l'Intérieur, M. Le Tourneux en donne un exemple ⁵¹. On peut ainsi lire :

« J'ai fait l'ouverture de la caisse que je vous ai annoncé par ma lettre du 3 Frimaire laquelle m'a été adressée par le citoyen Mallèr Capitaine de Vaisseau, mon gendre, et qui provient d'une prise anglaise venant du Danemark. Cette caisse destinée pour le Ministre Pitt contenaient des minéraux dont je joins ici l'état au nombre de soixante-treize morceaux que j'ai réunis à la collection du Règne minéral du Musée d'histoire naturelle après les avoir étiquetés et numérotés. Les plus remarquables sont le groupe de Malachite d'un volume extraordinaire et les bois veinés qui sont pénétrés de la même matière d'une manière très intéressante.

Salut et respect Signé Fayolle. » Ehva' de 1795 à 1802 à fayolle gi do la Notion.

rate atte

⁵¹ Ce document intitulé *Copie de la lettre du citoyen Fayolle au citoyen Le Tourneux, Ministre de l'Intérieur de République en date du 7 Pluviôse an 6* est conservé aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 2 Q 3.

On apprend que le gendre de M. Fayolle a obtenu la caisse en question suite à une prise de guerre sur un bateau anglais. La mention « destinée au Ministre Pitt » est soulignée dans la lettre manuscrite, révélant ainsi toute son importance, il est probable qu'elle se réfère à William Pitt, premier ministre de Grande Bretagne 1783 à 1801.

Quelques unes des lettres de M. Fayolle à l'administration sont accompagnées du détail des objets nouvellement versés par lui au Muséum. La grande majorité de ceux-ci consistent en des pièces d'histoire naturelle au sens strict, de Naturalia issus des trois grands règnes végétal, minéral et animal. Ils s'avèrent très nombreux et confirment ainsi que l'enrichissement du cabinet d'histoire naturelle a été important pendant la période 3 duriches révolutionnaire. En ce qui concerne les objets ethnographiques, on peut dire que cette section a également été augmentée par les envois familiaux mais dans une moindre mesure. Un exemple d'envois contenant des objets ethnographiques nous est fourni par un document intitulé Détail des objets d'histoire naturelle qui étaient contenus dans une caisse venant de l'Isle de France de l'envoi du fils du Citoyen Fayolle conservateur du cabinet d'histoire naturelle du Musée spécial de l'Ecole Française⁵² et daté du premier Prairial an 8. Ce détail comporte une rubrique concernant les Armes et Ustensiles des différents peuples dans laquelle on trouve :

« une sagaye de Madagascar;

Un casse tête de pierre de touche de la baie des Assassins.

Une proue de canot sculptée de la baie des Assassins avec la figure de leur divinité.

Ouatre flèches de la baie des Assassins.

Quatre ceintures de la baie des Assassins.

Deux pièces d'étoffe de coton sans trame d'Haïti.

Une autre rougeâtre d'Haïti.

Un entonnoir d'Haïti avec la même figure que ci dessus.

Un sabot ou pelle sans manche pour vider l'eau d'un canot.

Un violon ou harpe des noirs de l'Inde.

Une médecine (talisman préservatif d'accident qui se portent au col des nègres).

Ouatre tapis ou pagnes de la baye des Assassins.

Un pendant d'oreille ou de nez de pierre de jade de l'Inde très verte de la forme d'une esse de l'Inde. »

L'un des objets composants notre corpus d'étude est précisément identifié dans un document du même type. Celui ci s'intitule Détail des objets d'histoire naturelle contenus dans une caisse envoyée de l'Isle de France par le fils du citoyen Fayolle Commissaire de la Marine en Prairial de l'an 9. Le premier objet mentionné dans ce document est un « vase

⁵² Ce document est conservé aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 2 Q 3.

de forme ovale pris dans une forte corne de rhinocéros fort estimé des Indiens qui y attribuent diverses propriétés. ». On peut reconnaître ici la coupe à offrandes pour mendiant numéro 71.1934.33.358.

Un dernier mode d'enrichissement de la collection a pu être identifié dans les divers documents retrouvés. M. Fayolle mentionne en effet des dons au Muséum de la part de particuliers. On en trouve un exemple dans un document intitulé *Compte que rend au citoyen Goulard Directeur Général*, le conservateur du cabinet d'histoire naturelle sur les augmentations qui y ont été réunies depuis le mois de Messidor an 9 jusqu'en Vendémiaire an 10^{53} . M. Fayolle introduit ainsi la liste des objets :

« Indépendamment des productions exotiques de l'envoi du fils du conservateur qui ont été mises sous les yeux du Directeur Général et du beau morceau de tronc d'arbre pétrifié trouvé à Limours, il existe encore plusieurs autres objets. Tout le monde paraissant vouloir contribuer à l'augmentation du cabinet, ces objets sont, (...). »

Suit une liste des différents objets donnés au cabinet avec la mention de leur donateur. Cependant, ces dons ne semblent pas avoir concernés les objets ethnographiques.

Nous avons étudié ici le mode de fonctionnement et d'enrichissement de la collection pendant la période révolutionnaire. En 1806, celle-ci rejoint les locaux de la bibliothèque publique de Versailles, son dernier lieu de conservation avant de rejoindre le Musée d'Ethnographie du Trocadéro en 1934. Il s'agit maintenant de comprendre le devenir de la collection au cours de cette période.

 $^{^{53}}$ Archives Départementales des Yvelines, cote 2 Q 3.

III / Une collection dans Chapitre institution publique, l'ancien cabinet devenu musée

Dans cette partie de l'étude nous nous intéresserons au devenir de la collection entre les années 1806 et 1934, date du versement au Musée d'Ethnographie du Trocadéro et de la fin de nos recherches. Le cabinet formé par M. Fayolle se trouve alors divisé en plusieurs sections qui occupent des lieux de conservation différents, les objets qui nous intéressent sont conservés dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de Versailles. Les objets - of different parties de la Bibliothèque de Versailles. d'histoire naturelle sont, d'après l'article du Versailles Illustré⁵⁴ transférés au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Une troisième section, un cabinet de physique venu s'ajouter au cabinet de M. Fayolle durant son séjour au Palais de Versailles, est donnée à la charge du lycée de la ville.

I / Le dépôt à la bibliothèque municipale de Versailles et l'inventaire de 1806

A- 1806 et l'arrivée à la bibliothèque municipale de Versailles:

a- Le statut incertain de la collection en 1806

La principale source d'information qui explique l'arrivée de la collection à la Bibliothèque de Versailles se trouve être un inventaire dressé en 1806⁵⁵ par les

op. cit. Page 2.
 Archives Départementales des Yvelines, cote 1 LT 675.

successeurs de M. Fayolle mort en l'an 12. Cet inventaire est occasionné par la décision du ministre de l'intérieur de transférer cette collection au lycée de la ville.

L'inventaire de 1806 est précédé d'une introduction où les rédacteurs rappellent les événements qui les ont amenés à produire ce document. Cette introduction est datée du 31 janvier 1806, elle débute par une présentation des rédacteurs, il s'agit de M. Thiébaut, proviseur du lycée de Versailles, de M. Duchesne, censeur des études dans ce même établissement et de M. Caron, professeur de mathématiques également dans ce lycée. Ils précisent avoir été nommés commissaires en vue de ce récolement par le Conseiller d'Etat préfet du département de Seine-et-Oise, M. Montalivet par un arrêté du 21 janvier 1806. Cet arrêté est présenté sous forme de copie à la fin de l'inventaire. Les commissaires rappellent que ce récolement avait été demandé une première fois par le ministre de l'intérieur en l'an 7 mais sans connaître de réel aboutissement. Seul le catalogue de la section minéralogie put être présenté à un administrateur du département en l'an 9.

En effet, en 1799, le ministre de l'intérieur décide du rattachement du cabinet d'histoire naturelle à l'Ecole Centrale du département située dans le château de Versailles, et ordonne un récolement des objets⁵⁶. Un ensemble de pièces de physique est également rattaché à l'Ecole Centrale, il s'agit pour l'essentiel du cabinet saisi à la Révolution. Suite à la disparition des Ecoles Centrales, il devient nécessaire de redéfinir le statut du cabinet d'histoire naturelle. En effet, ce cabinet se trouve exclu de la liste civile nouvellement établie. Le ministre propose alors d'offrir cet ensemble au conseil municipal de la ville en lui suggérant de le placer à la bibliothèque.⁵⁷ Ce dernier refuse, s'estimant incapable de

⁵⁶ Lettre du 10 Pluviôse an 7, Archives Départementales des Yvelines, cote 1 LT 675 :

[«] Le ministre de l'intérieur au Commissaire du directoire exécutif près le département de Seine et Oise.

Citoyen, je vous adresse ci-joint expédition d'un arrêté que j'ai pris le 5 de ce mois. Il tend à pourvoir l'Ecole Centrale de Seine-et-Oise de la collection d'histoire naturelle et d'instruments de physique nécessaires à l'enseignement; et à inventorier exactement tous les objets d'arts et de sciences qui se trouvent dans les dépôts de Versailles. (...) ».

L'arrêté précise que le cabinet d'histoire naturelle est celui confié à la garde du citoyen Fayolle.
⁵⁷ Lette du 13 Pluviôse an 13, Archives Départementales des Yvelines, cote 1 LT 675 :

[«] Le ministre de l'intérieur à M. Montalivet, conseiller d'Etat, préfet du département de Seine-et-Oise.

L'Empereur, déterminant les attributions de sa liste civile et les établissement qui devaient être entretenus sur ses fonds, voulu bien y comprendre le Musée spécial de l'Ecole Française et les autres dépendances du domaine de Versailles, à l'exception du cabinet d'histoire naturelle placé dans le château. Mon prédécesseur, qui ne fut pas instruit à temps du plan général de la Maison de sa Majesté ne put prévoir la restriction faite relativement au cabinet dont il s'agit. Il ne demanda donc aucun fonds pour le service particulier de cette collection, en sorte qu'il est devenu indispensable de la réunir à quelqu'autre dont le but soit également le progrès des sciences, pour ne pas la laisser isolée et sans

Je pense que la ville de Versailles serait peut être flattée d'obtenir ce cabinet pour le placer à la suite de sa bibliothèque et par conséquent à en acquitter les dépenses, ou qu'il pourrait être convenable de l'affecter à l'enseignement de l'histoire naturelle dans le lycée de la ville. »

gérer ce si grand afflux d'objets⁵⁸. C'est alors que le ministre propose de placer ces objets au lycée, qui serait alors en possession d'un ensemble tout à fait intéressant en terme d'éducation⁵⁹.

On apprend enfin que M. Fayolle est mort en fructidor an 12 et que son adjoint de l'époque. M. le Tellier de Sainteville a été nommé à sa suite conservateur du cabinet. Ce dernier est par ailleurs chargé d'assister les commissaires dans leur tâche et participe avec eux aux séances de récolement. L'introduction précise que M. le Tellier de Sainteville a présenté aux trois commissaires le contrat de vente établit entre M. Fayolle et M. le Comte d'Artois, contenant notamment l'inventaire général des objets composants le cabinet à cette époque. Ce document a été obtenu par M. le Tellier de Sainteville après la mort de M. Fayolle.

b- L'inventaire et les nouvelles dispositions

Après cette introduction en forme de rappel historique, prend place l'inventaire à proprement parler. Il se déroule en plusieurs séances où, à la fin de chacune, les trois commissaires et les conservateurs du cabinet apposent leurs signatures sur le document. Selon l'inventaire, ce cabinet est organisé en sept sections réparties dans six salles. La première salle est dévolue au « règne animal, quadrupèdes, amphibiens, reptiles »⁶⁰. La deuxième salle est consacrée à « l'ornithologie, aux papillons et aux insectes »⁶¹. La troisième salle concerne les « crustacées, Cétacées, Testacées »⁶². La quatrième salle est occupée par les objets illustrant le « règne animal, anatomie »⁶³. La cinquième salle concerne la « minéralogie »⁶⁴. Enfin, la salle six est consacrée au « règne végétal »⁶⁵ ainsi qu'aux « Divinités, habillement, armes et ustensiles des différents peuples »⁶⁶.

A la suite de cet inventaire les rédacteurs ont dressé un « état particulier de ceux des objets composant le dit dépôt qui soit par leur valeur intrinsèque soit par leur nature

⁵⁸ La réponse du conseil municipal de Versailles est visible aux Archives Départementales des Yvelines, cote 1 LT

<sup>675.

59</sup> Voir la lettre du Ministre de l'intérieur au préfet de Seine et Oise datée du 18 Janvier 1806 (Archives Départementales des Yvelines, cote 1 LT 675) et l'introduction de l'inventaire de 1806, op. cit. page 30.

 ⁶⁰ Inventaire de 1806 cote 1 LT 675, page 5, le 3 février 1806.
 ⁶¹ Inventaire de 1806 cote 1 LT 675, page 10, le 4 février 1806.

hivehtaire de 1806 cote 1 ET 675, page 16, 16 4 février 1806.

⁶³ Inventaire de 1806 cote 1 LT 675, page 29, le 8 février 1806.

 ⁶⁴ Inventaire de 1806 cote 1 LT 675, page 30, le 8 février 1806.
 65 Inventaire de 1806 cote 1 LT 675, page 33, le 17 février 1806.

⁶⁶ Inventaire de 1806 cote 1 LT 675, page 35, le 17 levrier 1806.

présenterons le plus d'intérêt ou le plus d'utilité. ». Ils effectuent ainsi un choix à l'intérieur de la collection en ne sélectionnant qu'une partie des objets, ceux ayant à leur yeux le plus de valeur, destinée à former le cabinet d'instruction du lycée de Versailles. Les pièces n'ayant pas été retenues sont consignées dans une rubrique intitulée : « Objets non compris dans l'Etat du cabinet d'instruction et dont la destination se trouvera indiquée »⁶⁷ et portent des numéros allant de un à cent-soixante-trois. Les objets de la septième section du catalogue, et donc ceux qui nous intéressent plus particulièrement dans cette étude, apparaissent à la fin de cette rubrique. Ils portent les numéros allant de quatre-vingt-quinze à cent soixante-trois. Les commissaires précisent dans une série d'observation à la toute fin du document qu'ils estiment plus profitable de léguer ces objets à la bibliothèque de la ville. Il existe ainsi un deuxième inventaire de cet ensemble de pièces intitulé « Habillement, armes et ustensiles de différents peuples déposés au cabinet d'histoire naturelle et destinés à être placés à la bibliothèque de la commune de Versailles ». Ce document, produit en plusieurs exemplaires⁶⁸, est complété par une mention du conservateur de la bibliothèque dont voici le contenu :

«Je soussigné reconnais que les objets détaillés m'ont été remis par MM. Duchesne et Sainteville à l'exception des numéros dont la destination est en marge.

Versailles le 2 mai 1806

Paillet. »

C'est ainsi qu'une partie du cabinet de M. Fayolle, celle concernant les objets ethnographiques, rejoint la bibliothèque de Versailles conformément aux souhaits du ministre de l'Intérieur. Cette section est ainsi séparée du reste de la collection, cette nouvelle situation s'avère particulièrement stable puisque la collection est conservée dans ces lieux jusqu'en 1934.

du das. Fadle a la billo de Vesalle de 1806 a 1934

B- Le point sur la collection :

Nous étudierons premièrement l'inventaire proprement dit. Celui-ci décrit la collection pièce par pièce, à l'intérieur de chacune, les rédacteurs dénombrent chaque armoire, tiroirs ou autres modalités de présentation qui reçoivent tous un numéro. Quand les meubles contiennent de nombreux objets, les rédacteurs décomposent leur contenu en une

⁶⁸ Ce document est conservé aux Archives Départementales des Yvelines sous la cote 1 LT 675.

⁶⁷ Objets non compris dans l'état du cabinet d'instruction et dont la destination se trouvera indiquée, cote 1 LT 675, page 22.

deuxième série de numéros. Nous donnons ici dans leur ordre d'apparition dans l'inventaire, les objets que l'on a pu identifier. Il ne précise pas le nombre exact d'objets récolés mais celui-ci est bien plus important que lors de l'inventaire de 1792. Il faut en effet tenir compte des enrichissements de la période même si un très petit nombre d'entre eux sont documentés. De plus, cet inventaire est effectué dans un autre but que le précédent, il est un récolement, un inventaire général d'une collection en vue d'un changement de statut et de lieu de conservation alors que celui de 1792 tendait à faire un point général dans le but d'évaluer qualitativement et quantitativement la collection et préparait sa nationalisation. Malgré ce nouveau but, ce document est peu aisé à analyser en raison de l'imprécision de ses notices. Le document décrit un grand nombre d'objets en peaux et d'armes, éléments fortement présents dans le corpus actuel, mais sans en préciser leurs provenances ou sans donner de quelconques éléments de reconnaissance. Nous ne signalons ici que les notices dont nous pouvons justifier la mise en relation avec les pièces étudiées dans ce mémoire.

« 6 - Plus loin : Sept casaques dont six en peau propres à la guerre ou aux cérémonies, la septième de matière végétale. ».

Nous pouvons mettre cette notice en relation avec la casaque en peau de renne numéro 71.1934.33.57 et le bonnet 71.1934.33.56.

« 7 - Dans la commode : six pièces d'habillement en peau, une vingtaine de fétiches de diverse grandeur en pierre et en terre cuite, six autres morceaux d'habillement en peau, dont une grande ceinture et un habit d'enfant, quatorze ornements de tête. »

Nous retrouvons ici, à l'instar du document de 1792, la mention de statuettes représentant des divinités. Dans le corpus actuel, une figurine en terre cuite représentant une vache porte le numéro, 71.1934.33.375, cependant aucun autre élément ne vient argumenter dans le sens d'un rapprochement de ces notices.

« 10 – Seconde armoire intitulée Gorée (...)

4. Deux œufs d'autruche travaillés après avoir servis de cage à des oiseaux mouches, une corne de Rhinocéros creusée en vase. »

Nous retrouvons ici la coupe à offrandes pour mendiants numéro 71.1934.33.358.

« 11 – Troisième armoire, sans titre

1. Deux poignards et deux étuis, papier chinois écrit, un morceau d'écorce à écrire, deux fétiches en figures humaines en pierre de lard, une poule et un poussin en métal, une feuille de palmier écrite, un talisman.

2. Une racine dite de mandragore, deux fétiches habillées, une sandale de la Chine.

3. Deux poules en faïence et deux parasols chinois. »

Les deux fétiches en pierre de lard mentionnés ici sont les statuettes 71.1934.33.387 et 71.1934.33.388. Cette identification est possible par la comparaison avec un inventaire postérieur, dont les œuvres portent le numéro, et dont les descriptions sont identiques. 69 Les deux autres fétiches sont les statuettes numéro 71.1934.33. 391 et 71.1934.33. 392. En effet notre corpus d'étude ne présente que quatre figurines habillées, l'origine des deux autres est éclairée par le même inventaire postérieur.

Plusieurs chaussures sont mentionnées dans l'inventaire actuel, le seul numéro décrivant un seul élément et non une paire est la sandale numéro 71.1934.33. 359. Cette pièce est cependant originaire d'Inde.

Enfin, l'ensemble d'objets étudiés comporte deux parasols, les numéros 71.1934.33.396 et 71.1934.33. 397 ainsi que deux parapluies, les numéros 71.1934.33. 398 et 71.1934.33. 399 bis.

« 13 – Cinquième armoire

1. Autre étui renfermant deux colliers de l'ordre du Saint-Esprit, dont l'un en corail.

6. Un petit fusil d'enfant et son étui.

7. (...) Cinq vases de terre, dont trois rouge, un avec filets dorés et un de terre blanchâtre. »

Le numéro 71.1934.33. 369 est une petite cruche de l'Inde en terre rouge sombre.

« 25 – Au dessus de la porte, une couronne de sauvage en plumes (...). »

Cette notice est à mettre en relation avec le numéro 71.1934.33. 366, Pankhas de l'Inde en plume et velours.

« 29 – Dans l'angle, en deux trophées, l'un de Russie et Tartarie, l'autre de Madagascar, savoir :

1. Un casque, un sabre, un arc, des flèches, un porte mousqueton.

2. Un carquois rempli de flèches, un fusil, un tuyau de pipe, un arc, une cuirasse.

3. Deux crosses d'abbesses en cristal (...) »

La première mention correspond au casque 71.1934.33. 293.1-2; au sabre 71.1934.33. 298; à l'ensemble de flèches portant les numéros 71.1934.33. 300 à 71.1934.33. 322 et 71.1934.33. 324 à 71.1934.33. 332, ainsi qu'au porte-mousqueton 71.1934.33. 357.

⁶⁹ Cet inventaire est décrit dans le chapitre III, partie II, page 38 et suivantes.

La deuxième mention décrit le trophée réputé originaire de Madagascar cependant le tuyau de pipe semble correspondre avec le numéro 71.1934.33. 381.1-2, probablement un tuyau pour pipe à eau originaire d'Inde.

Le deuxième inventaire de cette partie de la collection, les Objets non compris dans l'état du cabinet d'instruction et dont la destination se trouvera indiquée70 ainsi que le document attestant du transfert à la bibliothèque⁷¹, reprend avec des mentions moins détaillées et sous des numéros différents la totalité des objets. Nous ne reprenons donc pas ici son étude et nous invitons le lecteur à se reporter au tableau comparatif situé en annexe afin de s'en rendre compte.

II / L'inventaire de 1869

A- L'état de la collection:

1

1

I

1

1

1

La Bibliothèque municipale de Versailles ainsi que le cabinet des fonds précieux du musée du Quai Branly conservent tous deux un inventaire daté de 1869 de la collection d'objets ethnographiques. Il s'intitule Cabinet de curiosités et d'objets d'art de la bibliothèque publique de la ville de Versailles⁷². Il est rédigé par M. Le Roi.

a- L'organisation du catalogue

Cet inventaire classe pour la première fois les objets en fonction de leur provenance géographique et non plus selon leur mode de présentation. Cette différence, ajoutée au fait que les descriptions sont de plus en plus précises même si certaines restent trop lacunaires, fait de ce document un outil où les objets sont identifiés de manière beaucoup plus fiable. Le catalogue se divise ainsi en trois grands chapitres que sont les Curiosités, les Beaux-arts et les Médailles. Les Curiosités rassemblent quatorze sections

⁷⁰ op cit page 33
71 op cit page 33
72 Une partie de cet inventaire, la section Asie, est reproduite à l'annexe V

parmi lesquelles on trouve l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique Méridionale, l'Océanie-Polynésie, l'Océanie-Micronésie, l'Océanie-Malaisie, le Moyenâge, le XVIIe siècle, le XVIIIe siècle, le XIXe siècle, les Décorations et les Armes. Chacune de ces sections présente autant de compartiments que d'origine géographique. Les objets asiatiques sont par exemple eux-mêmes classés par pays. Ces derniers sont au nombre de sept, on trouve ainsi l'Inde, la Tartarie, la Russie asiatique, la Syrie et l'Asie-Mineure, la Chine et le Japon.

De plus, on voit apparaître dans ce catalogue la mise en place de numéros d'inventaire attribués à des objets ou des groupes d'objets. Ces numéros suivent un système alphanumérique où une lettre majuscule parfois complétée d'une lettre minuscule désigne la provenance géographique des objets, un numéro en système de numérotation continue indique la place de l'objet dans chaque compartiment. Ainsi les objets originaires d'Inde sont numérotés Fa, ceux de Tartarie Fb, ceux de Russie asiatique Fc, ceux de Syrie/Asie-Mineure Fd, ceux de Chine Fe et ceux du Japon Ff. Certains de ces numéros sont encore visibles sur quelques objets actuellement⁷³.

Cores pour

On remarque enfin une certaine rigueur dans la description des objets, en effet pour chaque numéro, outre la provenance, l'auteur précise les matériaux constitutifs de l'objet et parfois sa fonction. Quelques objets sont même assortis d'une petite note explicative fournissant des informations supplémentaires sur les pièces les moins connues. L'une d'elles est même rédigée par un membre de l'Institut, ceci dans le but de renforcer l'aspect scientifique de cet inventaire. Il faut également noter que celui-ci a été imprimé.

Ce document donne à voir la collection après 60 ans passés dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de Versailles et sous la garde de personnalités autres que M. Fayolle qui avait été jusqu'alors un élément décisif dans son évolution. Le catalogue débute par une préface donne lieu à un rappel historique qui a fourni quelques unes des premières pistes qui ont orienté cette recherche.

b- la comparaison des inventaires

⁷³ Ces numéros sont visibles sur les fiches d'objets de la base TMS, rubrique numéros de substitution.

Nous mentionnerons ici les éléments, hormis ceux indiqués dans le catalogue comme étant des dons dont nous parlerons dans la suite de ce mémoire, que l'on peut reconnaître en comparant cet inventaire au corpus actuel de la collection. Les correspondances sont établies en fonction de la similitude des descriptions fournies par les deux inventaires. Nous les donnons ici dans leur ordre d'apparition dans le catalogue.

Les objets en provenance d'Inde:

« Fa 1 : Plusieurs divinités indoues, six en bronze et deux autres en plâtre. ».

Le corpus actuel comporte douze figurines, parmi celles-ci six correspondent à cette description et sont originaires d'Inde. Il s'agit des numéros 71.1934.33.376, 71.1934.33.377, 71.1934.33.378(1-2), 71.1934.33.379, 71.1934.33.380 et 71.1934.33.507. Elles sont toutes en bronze et représentent des dieux selon l'iconographie hindoue à l'exception du dernier numéro, en plâtre et dont la signification n'est pas clairement identifiée.

Fa 2 : «Amulette indoue représentant une espèce de bœuf, avec dessins de diverses couleurs. Terre cuite. ».

Il s'agit du numéro 71.1934.33.375, qui représente une petite vache ornée de dessins floraux.

Fa 3: « Sandale en bois de santal.».

Il s'agit du numéro 71.1934.33.359. Dans le catalogue actuel le type de bois utilisé n'est pas précisé.

Fa 4 : « Pantoufles de femmes. Velours rouge brodé d'or. ».

Il s'agit du numéro 71.1934.33.360.1-2.

Fa 6: « Pankas, ou éventails en plumes, en usage dans l'Inde. ».

Fa 7: « Deux Pankas. ».

Un seul élément correspond à la description dans le corpus actuel, il s'agit du numéro 71.1934.33.366.

Fa 8: « Chasse-mouches indiens en joncs et en lames de Mica. ».

Fa 9: « Chasse-mouches indien. ».

Fa 10: « Chasse-mouches pour cheval de l'Inde. ».

Quatre chasse-mouches indiens sont actuellement répertoriés dans la collection, ce sont les numéros 71.1934.33.361, 71.1934.33.363, 71.1934.33.364 et 71.1934.33.365. Le premier est aujourd'hui identifié comme originaire de Pondicherry.

Fa 11: « Olles de l'Inde. ».

Il s'agit du numéro 71.1934.33.362, ce sont des feuillets d'écriture en feuilles de palmier. Une note explicative accompagne ce numéro dans l'inventaire de 1869.

Fa 13: « Vase en terre, avec ornements de couleur. ».

On ne trouve aujourd'hui qu'un seul élément susceptible de correspondre, il s'agit du numéro 71.1934.33.369. Cette petite cruche est en terre rouge mais elle ne présente pas de motifs particuliers.

Fa 14: « Théière de l'Inde, en terre rouge. ».

Cet objet se trouve présent dans la collection actuelle sous le numéro 71.1934.33.370.

Fa 20 : « Djemdhar, poignard du Népal, à fourreau de velours et poignée dorée. ». Il s'agit du numéro 71.1934.33.367.

Fa 23: « Narghilé ou vase pour fumer les parfums. ».

Dans le corpus actuel le numéro 71.1934.33.381.1-2 est identifié comme un élément de pipe à eau. Ces deux descriptions peuvent ainsi être mises en relation mais sans certitude.

Fa 24 : « Vase en corne de rhinocéros. ». On retrouve cette pièce sous le numéro 71.1934.33.358.

Les objets en provenance de Tartarie:

Fb 1 : « Casque Tatar, fait de bandes de fer et de cuir. ».

Ce casque porte aujourd'hui le numéro 71.1934.33.293.1-2. La notice de la base TMS de cet objet mentionne en tant que numéro associé l'inscription F6. Ce numéro est certainement à mettre en rapport, par sa forme, avec l'inventaire de 1869, cependant il ne correspond à aucune notice de cet inventaire. On peut supposer qu'il s'agit d'une erreur de transcription.

Fb 2: « Sabre, carquois et flèches tatars. ».

Le sabre numéro 71.1934.33.298 ainsi que le carquois numéro 71.1934.33.299 correspondent à cette notice. L'ensemble de flèches numérotées de 71.1934.33.300 à 71.1934.33.322 puis de 71.1934.33.324 à 71.1934.33.332 peut de même y être associé. Il faut noter que la collection comporte un deuxième sabre Tatar, le numéro 71.1934.33.333. Cependant celui-ci n'a pas pu être récolé.

Fb 3 : « Poignard Tatar, manche en bois, fourreau en cuir. ». La lame du poignard est aujourd'hui manquante mais le manche et le fourreau portent

aujourd'hui le numéro 71.1934.33.297.

Fb 4 « Knout Tatar ».

Il s'agit du fouet en bois et cuir portant le numéro 71.1934.33.294.

Fb 5 « Chasse-mouches tatar en crins. ».

Ce chasse-mouches est présent dans la collection sous le numéro 71.1934.33.295.

Fb 6 : « Thé en brique dont se servent les tatars. ». Cet objet se retrouve actuellement sous le numéro 71.1934.33.296.

Les objets en provenance de Russie asiatique :

Fc 1 : « Porte-mousqueton ;cuir rouge garnie de bandes d'argent. ». Cet objet porte actuellement le numéro 71.1934.33.357.

Les objets en provenance de Syrie/Asie-Mineure:

Fd 1 : « Talisman en jade avec suspension en argent. ».

On retrouve cette pièce sous le numéro 71.1934.33.487, il est possible de l'identifier grâce à la notice associée dans l'inventaire de 1869, il est en effet en bois et décrit dans l'inventaire actuel comme une gourde ou poire à gourde.

Les objets en provenance de Chine:

Fe 1 : «Boîte en bois verni, dorée dans l'intérieur, s'ouvrant en deux et laissant voir à l'intérieur une statuette représentant un saint chinois. ».

Il s'agit de l'objet numéro 71.1934.33.386. On remarque ici une erreur d'attribution, en effet cette pièce est d'origine japonaise.

Fe 2 : « Deux statuettes, bonzes, en pierre de lard. ». Il s'agit des deux statuettes originaires de Chine portant les numéros 71.1934.33.387 et 71.1934.33.388. Celles-ci représentent toutes deux des pèlerins ou des bonzes. Elles sont en stéatite, l'expression « pierre de lard » reste à identifier mais elle reprend celle de l'inventaire de 1806. La statuette numéro 71.1934.33.388 porte une étiquette collée sur le socle⁷⁴ indiquant le numéro Fe 2, cet élément confirme que ce sont bien ces deux pièces qui sont mentionnées dans l'inventaire de 1869.

Fe 5 : « Parasol chinois, noir. ». Fe 6 : « Trois parasols chinois. ».

Le corpus de la collection comporte aujourd'hui deux parasols, les objets numéros 71.1934.33.396 et 71.1934.33.397, ainsi que deux parties de parapluie, les numéros 71.1934.33.398 et 71.1934.33.399 bis. Une fois encore il n'est pas possible d'établir une

⁷⁴ Cette information est disponible sur la fiche de l'objet dans la base TMS, rubrique Notes techniques.

correspondance précise entre les objets cités dans les deux inventaires. Notons que les deux parties de parapluie sont dans un état fragile.

Fe 8 : « Deux souliers de femmes, en papier. ». Le numéro 71.1934.33.400 désigne des souliers de femme en papier, cependant ce numéro n'a pas été récolé.

Fe 9 : « Chapeau chinois d'été, avec ornements blancs. ».

Fe 10: « Très grand chapeau chinois. ».

La collection comporte deux chapeaux, les numéros 71.1934.33.401 et 71.1934.33.402 et un non récolé, le numéro 71.1934.33.422. Le numéro 71.1934.33.401 est décoré à l'aide de coquilles blanches, ceci permet de le rattacher plus précisément au numéro Fe 9.

Fe 11 : « Miroir en métal chinois, avec un pied en bois contourné et sculpté. ». On retrouve dans la collection un pied de miroir chinois en bois sculpté, il s'agit de la pièce numéro 71.1934.33.404. Ce type d'objet est caractéristique de la production de la dynastie chinoise des Qing (1644-1911).

Fe 12 : « Miroir en métal chinois. ».

Deux miroirs en métal sont encore conservés aujourd'hui, ce sont les numéros 71.1934.33.403 et 71.1934.33.405.

Fe 18 : « Bourse en soie, brodée d'or, avec glands en soie et or, et chaîne d'argent. ». Cette pièce porte actuellement le numéro 71.1934.33.411.

Fe 25 : « Petite image chinoise, représentant des scènes d'intérieur. ».

Une pièce non récolée, le numéro 71.1934.33.420 est décrite comme une « image représentant une scène d'intérieur ».

Fe 29 : « Deux poupées chinoises en costume du pays. ». Les objets portant les numéros 71.1934.33.391 et 71.1934.33.392 sont des statuettes en terre vernissée représentant des femmes en jupes et longues vestes ceinturées. Ces deux statuettes n'ont pas été récolées.

Fe 31 : « Arc chinois colorié. ».

On retrouve un arc provenant d'Asie de couleur rouge et ocre sous le numéro 71.1934.33.470

Les objets provenant du Japon:

Ff 1 : «Fusil à mèche, fourreau de sabre, arc, carquois et flèches du Japon, peints en rouge, rehaussés d'ornements dorés. ».

Il s'agit du seul numéro pour le Japon, cet ensemble regroupe les objets suivants : le fusil à mèche non récolé portant le numéro 71.1934.33.336, l'arc numéro 71.1934.33.337, le carquois numéro 71.1934.33.339 et l'ensemble de flèches allant des numéros 71.1934.33.340 à 71.1934.33.356. Enfin le numéro 71.1934.33.338.1-2 désigne un sabre avec fourreau, l'inventaire de 1869 n'indiquant qu'un fourreau de sabre, il n'est pas certain que ces deux mentions doivent être mises en relation.

Deux autres pièces ont pu être identifiées dans d'autres rubriques du catalogue. Ainsi la médaille 71.1934.33.497 est répertoriée dans le chapitre Curiosités, sections décorations sous le numéro Ne 4. De même le canon 71.1934.33.424 est à mettre en relation avec le numéro Nf 10 du chapitre curiosités section armes.

Il reste à faire une remarque importante, ces catalogues n'ont été analysés que pour les objets asiatiques, afin d'obtenir une vue plus complète de la collection il faudrait encore comparer les objets d'autres provenances et cela dans le but de déceler les possibles erreurs d'attribution. Celles-ci sont en effet avérées, on en trouve un exemple dans un article de Peter Mark paru dans la revue *Tribal Art* et intitulé « Le "masque de chasse de la Louisiane" de Versailles »⁷⁵. Cet article décrit comment un masque de Casamance est mentionné dans les inventaires anciens de la collection comme originaire de la Louisiane.

B- Les objets aux situations particulières:

a- Les dons à la bibliothèque municipale de Versailles :

Dès la préface du catalogue le rédacteur précise que :

« Ces collections ont beaucoup augmenté par suite des dons de personnes dont les noms sont rappelés à la suite de la description de chaque objet donné par elles. ».

Ces mentions sont l'une des principales informations données par ce catalogue car elles indiquent que la collection a continué à s'enrichir même après son versement à la bibliothèque de Versailles. Ce cabinet était toujours connu et continuait de susciter l'intérêt. Pour les objets asiatiques voici les noms des personnes citées comme donatrices, il s'agit de M. G. Le Roi, le rédacteur du catalogue, du général Falba, de M. Huot, de la

War.

⁷⁵ Peter Mark, «Le "masque de chasse de la Louisiane" de Versailles », in *Tribal Art*, n°18, automne 2007.

sœur Gabrielle Perboyre et de M. Bonneville. Ces deux derniers noms sont récurrents, ils sont les principaux donateurs pour les objets asiatiques. Cependant on ne trouve aucune mention d'eux dans les archives du Musée du Quai Branly et aucune information n'a pu être collectée à leur sujet pour l'instant. Rappelons qu'au cours du XIXe siècle, l'un des principaux modes d'approvisionnement en objets ethnographiques était les missions évangélisatrices. C'est peut-être dans ce cadre que la sœur Perboyre a pu collecter les objets qu'elle a ensuite légué à la bibliothèque de Versailles.

Par sult

Voici la liste des objets mentionnés comme dons, nous les donnons toujours dans leur ordre d'apparition dans le catalogue de 1869 :

Les objets originaires d'Inde:

Fa 17 : « Deux tableaux indous représentant des divinités, de Pondichéry. Données par M. G. Le Roi. ».

Il s'agit des numéros 71.1934.33.371 et 71.1934.33.372.

Fa 18 : « Bois de senteur pour brûler dans les appartements. Donné par M. G. Le Roi ». Il s'agit du numéro 71.1934.33.374.

Les objets originaires de Chine :

Fe 13 : « Compteur chinois. Donné par M. Bonneville ». Il s'agit du numéro 71.1934.33.406.

Fe 14 : « Deux baguettes à manger le riz. Données par M. Bonneville. ». Il s'agit du numéro 71.1934.33.407.1-2. Ces pièces portent de plus un étiquette avec l'inscription « Fe 14 ».

Fe 15 : « Encrier en porcelaine de Chine. Donné par la sœur Gabrielle Perboyre. ». Le numéro 71.1934.33.421 de la collection est décrit comme un encrier en porcelaine provenant de Chine. Ces deux notices sont donc à mettre en relation. Toutefois cet objet n'a pas pu être récolé.

Fe 16 : « Deux lampes à esprit-de-vin, portant des bols en métal de Chine. Données par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Dans le corpus actuel le numéro 71.1934.33.409.1-3 porte une étiquette inscrite avec le numéro « Fe 16 ». Il s'agit d'une lampe à alcool en étain formée d'un support en forme d'assiettes à pied, d'une coupe hémisphérique et d'un couvercle. La notice mentionnant deux lampes le numéro suivant, le 71.1934.33.410, une lampe à alcool plus complète que la précédente, peut également lui être associée.

Fe 20 : « Allumettes chinoises odorantes. Données par M. Bonneville. ». Il s'agit du numéro 71.1934.33.413, un paquet de baguettes odorantes. Sur la fiche de la base TMS, on trouve dans la rubrique « autres numéros », les indications suivantes : « 34.33.413 » et « 20 », ce dernier numéro est à mettre en relation avec le numéro de l'objet dans le catalogue de 1869.

Fe 23 : « Deux bonshommes en plâtre et costumes chinois venant de Macao. Donnés par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Il s'agit des numéros 71.1934.33.389 et 71.1934.33.390. Ces deux figurines portent toutes deux au bas du costume une étiquette avec l'inscription « Fe 23 ».

Fe 26 : « Deux cadres renfermant des peintures chinoises sur papier de riz, représentant divers métiers chinois. Donnés par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Le numéro 71.1934.33.419 de la collection actuelle porte une étiquette avec le numéro « Fe 26 ». L'objet 71.1934.33.418, exactement du même type est également à rattacher à cette notice.

Fe 27 : « Un mandarin chinois, peint sur papier de riz. Donné par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Il s'agit de l'objet numéro 71.1934.33.417, correspondant précisément à cette description.

Fe 28: « Deux petites peintures chinoises sur feuilles d'arbre. Données par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Le numéro 71.1934.33.415 porte une étiquette indiquant le numéro « Fe 28 ». On peut lui associer le numéro suivant, le 71.1934.33.416, une peinture représentant un enfant, sur feuille d'arbre.

On remarque que les objets donnés appartiennent à une autre catégorie que ceux constituant le premier noyau de la collection, en effet on trouve à présent des peintures, des figurines de porcelaine et dans l'ensemble des objets plus manufacturés. Ceci est particulièrement frappant pour les objets chinois, dès la formation de la collection les porcelaines chinoises étaient connues et recherchées en Occident. Le XVIIIe siècle voit en effet se développer l'engouement pour les chinoiseries. Cependant ces objets ne sont absolument pas présents dans la collection et ne semblent pas avoir été collectés par le réseau de M. Fayolle. Il semble donc que le but de ce cabinet n'était pas de rassembler des objets représentatifs des pays visités mais que les objets collectés l'ont été en fonction d'objectifs et de critères bien précis. M. Fayolle cherchait à identifier les coutumes ancestrales et les croyances des différents peuples et était peut-être guidé en cela par les

différents courants de pensée des Lumières et le mythe du bon sauvage. (distinction nature et culture ?) Il ne semblait pas s'intéresser aux modes de vie et aux productions issus des étapes de développement et semblait rechercher l' « exotisme » dans le sens d'un éloignement aussi bien spatial que temporel. Cette hypothèse demande bien sûr à être validée par de futures recherches, il s'agira en premier lieu de la vérifier sur l'ensemble de la collection, ces observations ne se concentrant ici que sur les objets asiatiques. Cela dit, on peut considérer que les objets venus enrichir la collection après la mort de M. Fayolle en l'an 12, constituent un groupe annexe puisqu'ils n'ont pas été collectés dans le même but et ne sont pas de même nature. Eloignée du reste du cabinet placé au Muséum de Paris et composé de Naturalia, cette partie de la collection a certainement perdu une partie de son sens et est devenue un rassemblement d'objets venus de pays lointains ayant un aspect insolite où une fonction peu ordinaire. C'est en effet la réunion de ces deux critères qui nous semble avoir motivé pour les donateurs le choix de cette collection. Leurs legs sont venus augmenter le nombre de ces objets de curiosités réunis par une volonté scientifique et que l'on qualifie aujourd'hui d'ethnographiques.

Pour finir, la boîte indienne numéro 71.1934.33.381.1-2 indique une autre source possible d'enrichissement. En effet, la fiche à dix points du Musée de l'Homme qui lui est attachée précise que cet objet « provient de l'exposition de l'Inde Française de 1878 ». L'objet aurait donc été acquis à cette occasion.

b- Les objets ne faisant plus partie du corpus

Suite à la comparaison des inventaires de 1792, de 1806 et de 1869 avec le catalogue du Musée du Quai Branly, il est apparu que certains objets se trouvaient dans une situation particulière, mentionnés dans les premiers inventaires, ils ne figurent plus aujourd'hui dans la collection. Plusieurs explications peuvent éclairer ce point. La collection a subi un nombre important de transfert de lieu de conservation et à chacun de ces voyages s'ajoute le risque de perdre certains objets. Toutefois avant de considérer les objets comme perdus certaines vérifications s'imposent. En effet, les notices de l'inventaire ancien peuvent ne pas être suffisamment précises pour reconnaître l'objet. Ceci ne nous semble pas être une raison très probante du fait de la volonté scientifique de cet inventaire, cependant comme nous l'avons mentionné plus haut, il existait des erreurs d'attribution quant à l'origine

gentast port

ou!

géographique des objets. Certains éléments de la collection sont ainsi susceptibles d'être répertoriés dans des rubriques de l'inventaire autres que celles asiatiques. Ceci semble notamment être le cas des objets présents dans les inventaires de 1792 ou et 1806 et actuellement présents dans nos collections mais que l'on ne retrouve pas dans l'inventaire de 1869. Plutôt que d'en donner la liste exhaustive nous invitons le lecteur à se reporter au tableau comparatif joint en annexe⁷⁶, nous citerons cependant à titre d'exemple le cas de la casaque et du bonnet conique en peau de renne portant les numéros 71.1934.33.56 et 71.1934.33.57. De même au cours des différentes mutations qui ont mené du Musée d'Ethnographie du Trocadéro au Musée du Quai Branly il est possible que certains éléments soient toujours dans les collections du musée mais répertoriés comme appartenant à un autre ensemble. Les objets qui sont ainsi détachés de leur corpus d'origine sont inventoriés dans une partie spécifique de l'inventaire dont les numéros débutent par X et non par les différents éléments d'identification d'une collection. Pour les objets d'origine asiatique le nombre de ces pièces inventoriées en X s'élève à plus de trois mille.

Voici la liste des objets mentionnés dans l'inventaire de 1869 et que l'on ne retrouve plus actuellement dans le corpus :

Fa 5 : « Ornement en pâte, doré et colorié, de l'Inde. »⁷⁷.

Fa 12: « Deux gargoulettes sphéroïdes (...) du Bengale. ».

Fa 15: « Eventail en roseau (...) donné par M. G. Le Roi. ».

Fa 16: « Collier en pâte du Sérail. »

Fa 21: « Djembouah ou poignard indien. ».

Fa 22 : « Poignard à manche en bois sculpté. Fourreau en bois (...) Donné par le Général Falba ».

Fc 2: « Jaspe rubané de Syrie. »

Fd 2: « Deux fers de chevaux (...) Donnés pas M. Huot. »

Fe 3 : « Statuette, bonze, en terre. Donnée par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Fe 4 : « Petit écran en marbre blanc, porté sur deux pieds encadrés(...) ».

Fe 17: « Cartes à jouer chinoises. Données par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

Fe 19: « Papier rouge avec caractères chinois. »⁷⁸.

Fe 21 : « Une poule et son poussin en cuivre doré. » ⁷⁹.

Fe 22 : « Deux poules, porcelaine de Chine. ». Ces deux numéros sont cités dans les inventaires précédents.

Fe 24: « Deux grandes peintures chinoises sur papier, représentant deux femmes travaillant. ».

Fe 30 : « Voiture avec cheval, conducteur et voyageur, joujou chinois. Donné par la sœur Gabrielle Perboyre. ».

⁷⁶ Voir annexe VI.

⁷⁷ Cet objet est mentionné dans l'inventaire de 1806.

⁷⁸ Cet objet est mentionné dans l'inventaire de 1806.

⁷⁹ Ces objets sont mentionnés dans l'inventaire de 1806.

Il existe également des objets qui n'apparaissent dans aucun inventaire avant celui du Musée de l'Homme, par exemple la boîte mentionnée précédemment en 1878, les recherches futures devront déterminer s'il est possible de retrouver leur date d'acquisition.

CONCLUSION

Les recherches que nous avons effectué au cours de cette année sur l'origine des objets asiatiques de la collection 71.1934.33 aux Archives Départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise ont ainsi d'identifier trois statuts de cette collection qui correspondent à trois moments significatifs quant à son mode de gestion et d'enrichissement. Cette collection a tout d'abord été voulue et instituée dès le milieu du XVIII^e siècle par un amateur privé, M. Fayolle, dans le seul but de satisfaire son goût pour la science. Elle a ensuite été vendue à un membre de la cour et est devenue un outil pour l'instruction des enfants de la famille royale jusqu'à être saisie par les instances révolutionnaires en 1792. Avant cette date la collection appartenait à la sphère privée et était continuellement augmentée par les membres de la famille, fonctionnaires de Marine, de son premier propriétaire, maintenu dans sa fonction de conservateur de la collection.

La collection ainsi nationalisée réside jusqu'en 1806 au sein du château de Versailles, lieu du dépôt des œuvres saisies pour le département de Seine-et-Oise. Bien qu'étant une collection publique et appartenant à la Nation, elle continue d'être enrichie selon le même procédé que lorsqu'elle appartenait à la sphère privée, c'est ainsi grâce à la famille du fondateur de la collection, également responsable légal de celle-ci au dépôt du château de Versailles, que de nouveaux objets rejoignent quasiment continuellement la collection.

Enfin, la collection est versée en 1806 dans une institution publique, la bibliothèque municipale de Versailles. Elle cesse à cette même époque d'être dirigée par son fondateur. Elle continue toutefois à être enrichie par des dons de particuliers, on remarque à ce titre que les objets nouvellement versés sont d'une nature différente que ceux réunis par M. Fayolle et sa famille.

Nous rappelons ici que le sujet de notre étude ne s'intéressait qu'aux objets d'origine asiatique de la collection et que le temps imparti à ce mémoire n'a pas permis la consultation d'autres fonds d'archives que celui déjà important des Archives Départementales des Yvelines. Il reste maintenant à étendre l'analyse des documents que nous avons mentionné pour l'ensemble des objets de la collection actuelle et à effectuer des recherches aux Archives Nationales et aux Archives de la Marine. Nous espérons cependant avoir fourni un cadre à ces futures recherches.

L'étude que nous avons fourni ici consistait à éclaircir les conditions de formation de cette collection et à déterminer s'il s'agissait ou non d'un ensemble homogène quant à son mode et à ses buts de collecte. Il ne s'agit donc pas d'une étude concernant les objets en

eux-mêmes et s'attachant aussi bien à leur signification culturelle qu'à leur état de conservation. Les objets ne sont pas étudiés comme témoins de leur contexte culturel de production mais comme des « moments d'histoire européenne » dans la mesure où l'on s'intéresse à leur présence dans différentes collections et institutions françaises. Une étude plus complète sur ces objets aurait ainsi à déterminer pour quelles raisons et selon quel point de vue ils ont été collectés, ce qu'ils signifient du regard européen du XVIII et du XIX et siècle sur leur populations d'origine.

 $^{^{80}}$ Vitart-Fardoulis Anne, «L'objet interrogé ou comment faire parler une collection d'ethnographie », in Gradhiva, numéro 1, Automne 1986.

RÉSUMÉ

Nous avons étudié les objets d'origine asiatique de la collection numéro 71.1934.33 du musée du Quai Branly. Il résulte que ces objets appartenaient à un ancien cabinet d'histoire naturelle formé pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle et vendu en 1786 à un membre de la cour pour servir à l'éducation des enfants royaux. Ce cabinet comportait une partie réservée aux armes et ustensiles des peuples anciens dont sont issus les objets nous concernant. La collection a été nationalisée à la Révolution et placée au dépôt des saisies révolutionnaires du département de Seine-et-Oise jusqu'en 1806, date à laquelle elle est transférée à a bibliothèque municipale de Versailles. Cette institution la lègue en 1934 au Musée d'Ethnographie du Trocadéro, futur Musée de l'Homme. Il apparaît que les objets collectés le sont conformément aux vues du premier propriétaire jusqu'à sa mort en 1804.

Mots-clés

Histoire naturelle – Curiosités – Saisies révolutionnaires – Marine française – Ethnographie

I-Ouvrages généraux:

•Contexte historique:

- -BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien régime*, Paris, 1996, Presses Universitaires de France.
- -CHAUNU Pierre, La civilisation de l'Europe des Lumières, Paris, 1997, Flammarion.
- -MONNIER Gérard, L'art et ses institutions en France, Paris, 1995, Gallimard.
- -SOBOUL Albert, LEMARCHAND Guy, FOGEL Michel, Le siècle des Lumières, Tome 1, L'essor (1715-1750), Paris, 1977, Presses Universitaires de France.
- -SOBOUL Albert, *Dictionnaire historique de la Révolution Française*, Paris, 1989, Presses Universitaires de France.

•Histoire naturelle et objets ethnographiques :

- -HAMY E.-Th., Les origines du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Paris, 1890, Ernest Leroux.
- -POMIAN Krzysztof, Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris, Venise:XVI^e-XVIII^e siècle, Paris, 1987, Gallimard.
- -Premières nations, collections royales : les Indiens des forêts et des prairies d'Amérique du Nord, Exposition du Musée du Quai Branly du 13 février au 13 mai 2007.
- -SCHNAPPER Antoine, Le géant, la licorne et la tulipe. Collections et collectionneurs dans la France du XVIIe siècle, Tome 1, Histoire et histoire naturelle, Paris, 1988, Flammarion.
- -VITART-FARDOULIS Anne, « L'objet interrogé ou comment faire parler une collection d'ethnographie », in *Gradhiva*, numéro 1, Automne 1986.

•Marine de guerre :

- -MEYER Jean, ACERRA Martine, *Histoire de la Marine française*, Rennes, 1994, Editions Ouest-France.
- -VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *Dictionnaire d'histoire maritime*, Paris, 2002, Robert Laffont.
- -VILLIERS Patrick, DUTEIL Jean-Pierre, L'Europe, la mer et les colonies, XVII^e-XVIII^e siècle, Paris, 1997, Hachette.

II-Précédentes études:

• Publications:

- -Les cabinets de curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche, Exposition de la bibliothèque municipale de Versailles du 18 septembre au 27 novembre 2004, collection (RE) Découvertes.
- -MAILLARD J., « Le cabinet de physique de l'Ecole centrale de Versailles et le cabinet d'histoire naturelle de M. de Sérent », in *Versailles Illustré*, tome II, avril 1897-mars 1898.
- -MARK Peter, « Le "masque de chasse de la Louisiane" de Versailles », in *Tribal Art*, numéro 18 Automne 2007.
- -LÉVY E., « Le cabinet de physique des enfants de France », in Revue d'histoire de Versailles, 1934-1935.
- -VITART-FARDOULIS Anne, « Les objets américains de l'Hôtel de Sérent ou une collection ethnographique au XVIII^e siècle », in *Archivo per l'antropologia e la etnologia*, volume CXIII, 1983.

•Mémoires de recherche:

- -COUTIN Yvonne, *Historique des anciens inventaires*, 1793-1870, Thèse de l'Ecole du Louvre, 1967.
- -FARDOULIS Anne, Le Cabinet du Roy et les anciens Cabinets de Curiosités dans les collections du musée de l'Homme, mémoire d'étude sous la direction de J. Soustelle, Paris, 1979.
- -SAMOYAULT VERLET Colombe, La commission des arts de Versailles et les saisies d'objets chez les émigrés de Seine-et-Oise, 1792-an IV, thèse de l'Ecole du Louvre, 1964.

III-Sources archivistiques:

Archives départementales des Yvelines et de l'Ancienne Seine-et-Oise

-Série L Administration et tribunaux de la période révolutionnaire

Sous-série 1 LT Instruction publique

- -1 LT 675 : Cabinet des sciences
- -1 LT 699 : Commission des Arts du département. Visites et emplois d'objets précieux chez les émigrés, 1793- an V.

- -1 LT 700-702 : Commission des Arts du département. Musée du Louvre, Château de Versailles et Trianon.
- -1 LT 703-706 : Commission des Arts du département. Remises d'objets. Procès-verbaux d'inventaire. Comptes décadaires. Correspondance, 1791- an IV.
- -1 LT 707-713 : Commission des Arts du département. Muséum de Versailles et Paris. Etat de mobilier précieux, an II- an IV.
- -1 LT 719-721 : Bibliothèques publiques, 1791- an IV. Théâtre, an II- an IV. Imprimerie et presse, an IV- an VII.
 - -Série Q Domaines, enregistrement et hypothèque depuis 1790
- -2 Q 3 : Musée d'histoire naturelle an, an VIII an IX. Musée spécial de l'Ecole Française, an X- an XI. Musée National, 1833-1855. Inaugurations et cérémonies, 10 juin 1837.

Annexe I

Rapport fait au Comité d'Instruction Publique sur le cabinet d'histoire naturelle du district de Versailles Messidor an II 1794

Archives Départementales des Yvelines 1 LT 675

Bistoire Naturelle Rapports fait an Counte & Justruction oundsion lemporaise publique sur le Cabinets d'histoire Naturelle Da Deb arth. District de Versaillet Orticle 1. Considerational sur la formation Dad. milia dela premiere Docade De Messed or Cabinet D. on 2 me Dolady 9" District de Persaillets repossede dout lous son arrowinous. Om La Contract 194 'un Seul Cabinet D'histoire Maturelle Il esto da aux Soint et aux recherchet du C. fayelle aucien Principal courait en Commissaires de la marine qui l'aforuse Dabond pour Satisfaire à sapassion dounivants pour cette ~ Jeieuer resistant aux laurphe. Duhuse qui l'auvironnient. Il usa debrevenut de son huploi pour acquerio les productionts Dela vaturo des deset loisirto, pourlet preparer, disposer et Troit fried auxquells il servit dellere det leur jennene ets un filt seneore aetnellement a l'Isle de france commune à la formation deson cabinet il profila debenoment que Saplace lin offroit pour lets faire doyager en Suouda lesseurent leur Rèle par' det revenuel en sou roidit qu'en pur d'anniel ille l'anciet irent d'objett ansoyet dels ~ pays let plut alongues. Il peine fayolle consumeresis il a jours de cette Collection que Serent gouvernend det lufants de Charlet Philippe obtint de celui on l'ordre de l'acquerier pouvel Instruction

Annexe II

Etat sommaire des travaux de la Commission des arts dans l'arrondissement du district de Versailles pendant la deuxième décade de Nivôse
1795

Archives Départementales des Yvelines 1 LT 705

Liberte (galite Département de seine choise (tak Sommaire Ventravana de la Commission) District de 1? llu 2.1319 Des articoland Parroudissement du District de Versailler, pendant la deuzieme decade Commission Denasta de Nivose Deutsieme decade Listoire Maturelle, antiquitée, chimic, Phisique, Micanique de Nivose De Commissaire charge de cen différentes parties a fait faire le transport Buno sp 69 au palair national, der objeta les plus volunineux qui de tronvaient au miste an y? Depot de Photel verent, en attendant les travaux qui doivent précèdes à pindre any la translation der effete fragiler et précieux. congrer Da adainer Des Commingion artisted Il a fait un voyage à l'air, le décadi, pour y suivre l'affaire de l'augmentation de l'indemnité demandée, au comité d'Sustruction publique, pour les commissaires, et d'est livre à beaucoup d'écritaire concernant sa partie, ainsi qu'à des objets qui regardent la Commission en général. Botanique. commissaire botaniste d'est occupé à doignes les derres chandes de Versailler et les orangeries des environs il afait faire la distribution du bois nécessaire à chaque endroit et d'est occupé d'ailleurs à rédigeo des memoires et auten écritions relatives à da partie. Bibliographic Dépot des appartements de l'apet catalogues suo godpis Dea livrea provenant des maisons religionses

Annexe III

Inventaire sommaire d'un cabinet d'histoire naturelle pour parvenir à un catalogue raisonné historique et géographique des différentes pièces qui le composent ayant presque toutes été tirées directement des pays qui les produisent

1792

Archives Départementales des Yvelines 1 LT 675

nochlatte formaire din Cabines distoire notinelle, pour parvenir la un Catalogue raisonne historique ex géographique des différentes pieces qui le composent, ayant presque toutes de tires direitement des differents lays qui les produisents. Contenant tam an platoned que Sur les marailles 362 pieces d'hubillements armes a usencili à lurage des différents peuples Del Querique Septentrionalle . Meridionnollerer del Jude entre lequille ou Distingue. Savoio L'habillement complu d'un sauvage du Cambéa monte sur un maneguin de peinte qui aboulet ser articulations mobilles a roulautes surdes boules d'yvoire composant of pieces cy 25 Deux autresteles modeles en Cire surla nature mime coeffee lune ale manière Judienne Ders Sauvager de Cayenne et l'antre ala maniere des 1. Sauvager de la Louisianne h. Pieres. Deux babilloment Der Sanvager coquimons uniques et composer De peaux passen Se Double Depaisseur a legiouse dela balle erdela Riche averte home 3. Vu Calumet Depaix explusioner autreide querres rlusage derbanvagerdu Canada. 1. Carrentere en bourde for a lucage ou Sudience 10. Le Cayeur . (were autres alusays der Antropophuges de la days de affamient done deux engierre de

	Delaure yart	by here
J. 8.	Dix arct 5. Carquois et Six faissenux Sedifferentes Steches des peupleede l'Omerique et de l'Inde	25.
	palissades des ed neur populages de la Baye de la ofsafrice au nombre de J.	7.
9	Rusieurs haches des nieures peuples « Dotaity années de différentes pierres dures donn une de s Jade nombrede 6.	6.
10.	On bouka averson hiyan et son cornett garni Targun à l'usage D'un Nabab del Tudes	1,
11.	21. Vaser drusques trouver Daneles tombeaux Desaucieus Leruvius, enterre cuite brouree Cy	21.
12.	18 tapis de peaux de Bourfe Illinois Chevrille a autre quadrupedes de l'Amérique septeutrionnalle	
	tourpasser expenses par les Sansagerdu Consida.	18.
13.	18. Natter enjour ou puille tour de Madagascerr que de la Daye Des afsassins et des Manilles	40
11.	12. Colliere bracelette et Comisate piquele	18.
	sus oge de dansages de l'Amérique septentrionnalles en miridionnalles.	12.
15.	Tome on bois grown coquillages a come	
16.	travaille qu'en Come de Rhimocros. 1. Boëtter d'encuspiqueer en porc épic et r poils d'original, a plusimer panieratam du Canado que dela Louisianne et de Cryenne.	14.
**		184.

	Cy Contre	18 hats
17.	12. Colliers et autres babillomentes en plumes de Cayenne et de la Conisianne	12.
18.	Deux Canote d'Corce du Canadas avec des figures en ciro habitles Suivans	
	l'urage du pardouteur petit Cauve bquimanz a l'epreuve de l'equ endans lequel il est impossible de chavirer.	9.
19.	Ou modele Habillement lenwien	
	souherr de Chair avec une paixe de s souherr grands comme pour nature le lour enfermes dans une cugede verre	3.
20.	15. Espece De Souliers ou chaufeure Des différentes peuples de l'omeraques et	15.
21.	18. mitafser brayets ceintures colher Schoolaver bounds camion Convater " a lusage de differens peuples	18.
38.	120. Pecher empirorun en sarbacumen Cecher chichiery chevelures angloise	
	gravers et leur bandon here ache darmes	120.
30.	Du petit squelette, monshueux dori par les danvagen des paico D'en ham de la Louisianne donn la description a été faite par M. le	
	Auvalier Doffu Dans Phistoires	1 368 habitmin

1

1

1

8

1 1

.

39. Diviniter Differenter tom Delo Gyptions quedes Triviens Ser Monuinto 24. Des Caraïbes, des Seruviens et de D Curtopophages, Dela Baye, Decassassins, entre laquelo il y en a une en pierre? Dejade alexantes en argent, cuivre bois terre explumage le lour renferme? Dans un obelique vitre de C. piedro Cotal 39. Divinites De hout Oue potite suite de soc médailles 25. Avanime dom gle, Degrand brouse 120. De moyen et 18h Depetit brouse cutre lesquelles il sotrouve un Othon qui ne parois par être un predouantes plusieurs medailles Dor De Corinthe , grand brouze. 300. Madailles 2. Liece (B.Megne animal, Ou armoire contenom different viscour et quadrupelets entre lesquels ou distingue legrand cigle commune interant un chat, le petit aigle de Caryenne le grand foucou parache, le dinge lion noir un Cemail une trupe et une Souris blanche la Singer un astor un agoutil # Ou rute armoire ritrée contenant legrand et potet parefreux de Carjenne trons espice de Singer House, deux mangente de fournies et un chin tige .

Annexe IV

Objets non compris dans l'Etat du cabinet d'instruction et dont la destination se trouvera indiquée
Habillement, armes et ustensiles des peuples lointains
1806

Archives Départementales des Yvelines 1 LT 675

Manganiste -2. 4. autimoine Suffare artemia) Moly 6 Dene Sulfane -1. babillemena, armewet Osten Silece dece difference Semplele. Eringe Carter Gemplier Dela grande Fatella De la met du etud. Lique, Carquoise, Plecher, Couchier de pailse et plumer Sagaier Giberus, eventaile, Etin a pipe, calle-tite, d'africano. Vue vielle Commo de de Boule, une cage de verre Sound la quelle un gradin petitor Simulacrer De 1 Judostan, de Gaite, du Foron, Que. Que petito Chapelle en mar brew de rapport, Surmonte D'une grande prosp. Ou gradie de boix à quaterrange . 100. Cinture, Parenous, on de portous, Framas, fraguent 101. de poupe piroque, hadren, Jaguer et catheticed, Cataque en peaux. 10%. fetidoes en piere et terre with pieces I habillement De Tawagen, ornement Teteto, bad in praw appeter Mitation, Be a peter. Soite a outile , Colliers en coquille et pendants 104. D'oscilla, fluter, tête d'Otaition ensire, hather allowous repedor de poitton 400 d'Otails.

109. Loiguande, Petitien, Colliers, Bounet 106. Lapier dimois with, Petither humaintes, piene De land, poule, pout in en wital, finite de palmiel soite, Califuan, Peticher habillier Sandale De la Chine. Lipe du levant à aromatio, lauper hacher. Couliers de Veruviennes. 108. Note en coupe aver don converde garni demital, ouvrage europeen, moderne. 110. Valence come de Rosinociron Valewetrusques. Outile transhaute da Levant dont lour VII. de Sorvait dann les jaidins. Collier de l'oure de M. fazare. +113. Colliere de l'Ordre du V. Oprit, amaillé +114. Ou autre ou cosail. + 11g. le Cordon blen avec la croix, trais eper à + 116. poignes mor piene verte. Oue ever in argent. +117. dutre à poignée en or; far une piere verte. + 118. autre D'accel bleir . + 119. En point fatil I Befaut -+ 120. Deux ballier de tore inviller. 191. Originesse su laires dore, 122. Collier, Catte tite. 199. Etta de Payeure en ine; Camitar, prudant Douite, 134. Corbulle et pariers Ma? de Carjane.

Collins Clair, Countravaller, Joulier Coller en grainte, Calmato, Brotherond, Marque de chatte de la Louisiane. Collies, orinach en evere, tête de Sauvago aven 126. Sa wiffue, Calumet, pana de raquestade, modele Monuaux I' Hoffe of pieces I habillewist, chauthorn 197. De Jawage, My routions aver lend game. Lauren de Sawage et Trabillement. 128. Que trèn longue et trèn vince d'agrie de boir. 199. (Lecher), Countaires, Crauer de victoire, Bouches de 130. Entue Catte teted, poriguero, Brattetita Come à poudre de Canada Ou puit Cabernaile en marbre lapin et agathe + 131. continent un bas setief d'isone? On garie de Crius d'Orignal, Calumitel, costa têtres, + 19%. Roudiel De Cortue , faiteaux de Hechen, Carquin hautte est fait D'un bucin, Soutier Milinoir, Hills su come, Brantito garnio de orin de bout illinois. Courouse de Souvage en plumen, aigutte de quine 199. De Cha, Collies de plumen, eventail, un pances deux Catte telen en bain de fet, aren, flutur Ducatte tote ou poignaid de deut De Morte du разы для вистомый. Houllet. Chaurea D' Burgos, Carques, Cuirotten, face, eper, timetures baton d' Crempt. + 196. Reliqueire de porphyre.

Letit Cabernade en marbre. Devant Vantel brode. +138. On Carque in Sabre, are, Stutien, porte - montquitou de Buthieret Bartaire? Carquoir et Stechen, futil, tuyan de pipe, and, Cuira Me De Madagasias. 140. Crothen D'abethew un Bry Hal, Catou D'argent. J 141. Outre en cause de cryttal garie de pienedet de Modelen de NaiMeaus, Jaluer ou piroque. 143. Ou grande pirogne D'une lute lione d'artie. 144. Eable divide in carrian set Soldate par petotton 149. Lortz Candelabua dona. 116. Modile du Château de Bellevie. 16%. Ou grow Note de Prottal de goche. + 148. Deux Valen de boin petrifie. Dues Cabinete de vines fach. 150. Loite Cabaut ployant de lack de mine? Deux Echelled. Observational. es Committaire de dellas nommet charges poo Moution le Viefet, de Doune las avise Suo la salue et f'emploi Des Objita inventories, ottiment

Annexe V

Cabinet de curiosités et d'objets d'art de la bibliothèque publique de la ville de Versailles
1869

1

-

1

1

Musée du Quai Branly - Cabinet des fonds précieux

CURIOSITÉS.

ASIE

Inde

(F a) Plusieurs divinités indoues, six bronzes et deux autres en plâtre.

2. Amulette indoue représentant une espèce de bœuf, avec dessins de diverses couleurs. Terre cuite.

3. Sandale en bois de sandal.

Les vertus attribuées à ce bois dans l'Indoustan, l'avaient fait choisir pour être exclusivement la chaussure des divinités. C'est la chaussure des Brahmanes.

4. Pantoufles de femme. Velours rouge brodé d'or.

5. Ornement en pâte, doré et colorié, de l'Inde.

6. Pankas, où éventails en plumes, en usage dans l'Inde.

7. Deux pankas.

8. Chasse-mouches indiens en joncs et en lames de Mica.

9. Chasse-mouches indien.

10. Chasse-mouches pour cheval, de l'Inde.

11. Olles de l'Inde.

Les olles sont tirées de la feuille d'une espèce de palmier. Ces olles servent à écrire. Les Indiens, pour former des caractères, posent l'olle sur une main et écrivent de l'autre avec un poinçon. Ils passent ensuite du noir sur les lettres, Pour faire un livre, ils mettent les olles les unes sur les autres, font un trou qui traverse toutes les feuilles et y passent un cordon.

12. Deux gargoulettes sphéroïdes à larges côtes, du Bengale.

ASIE.

13. Vase en terre, avec ornements de couleur.

14. Théière de l'Inde, en terre rouge.

45. Eventail en roseau travaillé, de Pondichéry.

Donné par M. G. Le Roi. 46. Collier en pâte du sérail, de Chandernagor. Donné par M. G. Le Roi.

17. Deux tableaux indous représentant des divinités, de Pondichéry.
Donnés par M. G. Le Roi.

18. Bois de senteur pour brûler dans les appartements.

Donné par M. G. Le Rol.

19. Diverses nattes venant de l'Inde. 20. Djemdhar, poignard du Népaul, à fourreau de ve-

lours et poignée dorée. 21. Djembouah ou poignard indien. 22. Poignard à manche en bois sculpté. Fourreau

en bois; — dessus est écrit : J'ai appartenu à Tippou-Saëb.

Donné par le général Falba. 23. Narghilé ou vase pour fumer les parfums.

24. Vase en corne de rhinocéros.

Tartarie.

(F b)
1. Casque tatar, fait de bandes de fer et de cuir.

2. Sabre, carquois et flèches talars.

3. Poignard tatar, manche de bois, fourreau en cuir.

4. Knout tatar.

5. Chasse-mouches tatar en crins.

CURIOSITÉS.

6. Thé en brique dont se servent les Tatars.

Il est fait avec les grosses feuilles de thé, et même les branches les plus fines; on les presse et on les fait sécher dans un moule.

Russie asiatique.

(F e) 1. Porte-mousqueton; cuir rouge garni de bandes d'argent.

2. Jaspe rubané de Sibérie.

Syrie et Asie-Mineure.

(F d)

1. Talisman en jade, avec suspension en argent. — Les caractères arabes qui y sont gravés signifient : à son propriétaire, bonheur et santé.

Ce talisman, en forme de cœur, paralt avoir été gravé en Egypte ou en Syrie, à une époque peu éloignée, ainsi que le prouve la forme des caractères. Ceux qu'on voit au milieu et de chaque coté consistent en chiffres arabes qui devaient avoir un sens pour celui qui les a fait graver, mais qui sont ininelligibles pour nous; on distingue seulement les mots arabes qui expriment un vœu. Ils signifient: à son propriétaire, bonheur et santé. — (Note de M. Reinaud, de l'Institu).

2. Deux fers de chevaux (pied de devant et pied de derrière).

Donnés par M. Huol.

ASIE.

15

Chine.

(F e) 1. Boîte en bois verni, dorée dans l'intérieur, s'ouvrant en deux et laissant voir à l'intérieur une statuette représentant un saint chinois.

2. Deux statuettes, bonzes, en pierre de lard.

3. Statuette, bonze, en terre.

Donnée par la sœur Gabrielle Perboyre,

4. Petit écran en marbre blanc, porté sur deux pieds et encadré, sur lequel est peint, d'un côté une femme chinoise, et de l'autre un paysage.

5. Parasol chinois, noir.

6. Trois parasols chinois.

7. Deux lanternes chinoises.

8. Deux souliers de femme, en papier.

9. Chapeau chinois d'été, avec ornements blancs.

10. Très grand chapeau chinois.

11. Miroir en métal chinois, avec un pied en bois contourné et sculpté.

12. Miroir en métal chinois.

13. Compteur chinois.

Donné par M. Bonneville. 14. Deux baguettes à manger le riz.

Données par M. Bonneville.

45. Encrier en porcelaine de Chine

Donné par la sœur Gabrielle Perboyre. 16. Deux lampes à esprit-de-vin, portant des bols en

métal de Chine.

Données par la sœur Gabrielle Perboyre.

17. Cartes à jouer chinoises.

Données par la sœur Gabrielle Perboyre.

CURIOSITÉS. 16 18. Bourse en soic, brodée d'or, avec glands soie et or, et chaîne en argent. 19. Papier rouge avec caractères chinois. 20. Allumettes chinoises odorantes. Données par M. Bonneville. 21. Une poule et son poussin en cuivre doré. 22. Deux poules, porcelaine de Chine. 23. Deux bonshommes en plâtre et costumes chinois venant de Macao. Donnés par la sœur Gabrielle Perboyre. 24. Deux grandes peintures chinoises sur papier, représentant deux femmes travaillant. 25. Petite image chinoise, représentant des scènes d'intérieur. 26. Deux cadres renfermant des peintures chinoises sur papier de riz, représentant divers métiers chinois. Donnés par la sœur Gabrielle Perboyre, 27. Un mandarin chinois, peint sur papier de riz. Donné par la sœur Gabrielle Perboyre. 28. Deux petites peintures chinoises sur feuilles d'arbre. Données par la sœur Gabrielle Perboyre. 29. Deux poupées chinoises en costume du pays. 30. Voiture avec cheval, conducteur et voyageur, jou-Donnée par la sœur Gabrielle Perboyre. 31. Arc chinois colorié. Japon. (Ff)
1. Fusil à mèche, fourreau de sabre, arc, carquois et

flèches du Japon, peints en rouge, rehaussés

17 AFRIQUE Egypte antique. (G a) Collection de figurines en forme de momies, chargées de caractères hiéroglyphiques, en terre émaillée. 2. Tête de Vénus Alor. 3. Plusieurs figurines en forme de momies, ornées de peintures, en bois de cèdre. 4. Plusieurs ornements en terre émaillée. - Figures d'éperviers mitrés. 5. Diverses divinités, bronze et cèdre. 6. Plusieurs scarabées en basalte. 7. Fragment de poterie antique (environs d'Alexandrie). 8. Portion de suaire d'une momie d'Egypte. Donnée par M. de l'Escalopier. 9. Scalpe égyptien pour les embaumements. 10. Graines trouvées dans des tombeaux égyptiens. 11. Ciment pris à la grande pyramide. 12. Limon du Nil, apporté par A. Gérard. 13. Deux petits crocodiles du Nil. 14. Poudingue quartzeux, jaune, avec quartz blancs.— Fragment pris au colosse de Memnon. — Les carrières en sont au-dessons de Sienne. 15. Tale de la montagne de Baram, près Sienne, avec efflorescence de cuivre. 16. Porphyre antique à base rouge, trouvé à Antinoé. Annexe VI
Corpus des objets et comparatif des différents inventaires

8

.

1

-

1

altention mouvaire analyze la pièce 71.1934.33.56 et S7 ne sent pas "expuimaux".

				hiviale	Connectant F. Selvain-
Numéro d'inventaire	71.1934.33.47.1-2 non récolé	71.1934.33.56 récolé	71.1934.33.57 récolé	71.1934.33.290 récolé	le 23/10/2018. le numére 71.1934.33. 1-2 (ADE) n'en. vte pas.
Photo				-	de numero 47 est un fres Amerque. En resouche le étagers nontreuregistus sous le no 71 1934.33. 477.1-
Dénomination	Petites étagères	Bonnet conique peau de renne	Casaque peau de renne	Poignard des célèbes	Casque
Provenance	Iran	Chine		Indonésie	Tatar
Inventaire 1792		N°3	N°3		
Inventaire 1806		Z°6	N°6		N°29-1
Objets déposés à la bibliothèque		N°102	N°102		N°139
Inventaire 1869					Fb 1
Remarques-		Inventaire du Musée de l'Homme : « Bonnet conique en peau de renne (au Département d'Asie). Eskimo. »	Inventaire du Musée de l'Homme : « Casaque en peau de renne (au Département d'Asie). Eskimo. »	Inventaire du Musée de l'Homme : « 34.33.289 à 292. Objets au Département d'Océanie ».	Base TMS du Musée du Quai Branly , Autres numéros : F 6

71.1934.33.293.1- 2 récolé	71.1934.33.290 récolé	71.1934.33.57 récolé	71.1934.33.56 récolé	71.1934.33.47.1-2 non récolé	Numéro d'inventaire
	<u></u>				Photo
Casque	Poignard des célèbes	Casaque peau de renne	Bonnet conique peau de renne	Petites étagères	Dénomination Provenance
Tatar	Indonésie		Chine	Iran	Provenance
		N°3	N°3		Inventaire 1792
N°29-1		N°6	N°6		Inventaire 1806
N°139		N°102	N°102		Objets déposés à la bibliothèque
Fb 1					Inventaire 1869
Base TMS du Musée du Quai Branly , Autres numéros : F 6	Inventaire du Musée de l'Homme : « 34.33.289 à 292. Objets au Département d'Océanie ».	Inventaire du Musée de l'Homme : « Casaque en peau de renne (au Département d'Asie). Eskimo. »	Inventaire du Musée de l'Homme : « Bonnet conique en peau de renne (au Département d'Asie). Eskimo. »		Remarques-

71.1934.33.298 récolé	71.1934.33.297.1 récolé	71.1934.33.296 récolé	71.1934.33.295 récolé	71.1934.33.294 récolé	
	H				
Sabre courbe	Manche et fourreau de poignard	Brique de thé	Chasse- mouches	Fouet	
Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Kirghiz	
					1245
N°29-1					1806
N°139					6.600
Fb 2	Fb 3	Fb 6	Fb 5	Fb 4	1889
				Inventaire du Musée de l'Homme : « Knout Tatar ».	

71.1934.33.304 récolé	71.1934.33.303 récolé	71.1934.33.302 récolé	71.1934.33.301 récolé	71.1934.33.300 récolé	71.1934.33.299 récolé	
Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Carquois	
Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	
N°7	N°7	N°7	N°7	N°7	N°7	7752
Id	Id	Ы	Ы	N°29-1		1806
Id	Id	Id	Id	N°139		S. Mo
Id	Id	Id	Id	Id	Fb 2	1889

.

-

1

-

.

.

.

1

-

.

.

71.1934.33.310 récolé	71.1934.33.309 récolé	71.1934.33.308 récolé	71.1934.33.307 récolé	71.1934.33.306 récolé	71.1934.33.305 récolé	
Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	
Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	
N°7	N°7	N°7	N°7	N°7	N°7	306/
Id	Id	Id	Id	PI	Id	1806
Id	Id	PI	Id	PI	Id	Colles
Id	Id	Id	И	Id	Ы	1865

71.1934.33.317 récolé	71.1934.33.316 récolé	71.1934,33,315 récolé	71.1934.33.314 récolé	71.1934.33.313 récolé	71.1934.33.312 récolé	71.1934.33.311 récolé	
	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	
	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	
	Id	Id	Id	N°7	N°7	N°7	125
Id	PI	Id	Id	Id	Id	М	1806
Id	Id	Id	Id	Id	Id	14	5.
Id	1829						

1

.

1

1

1

-

•

1

71.1934.33.323 récolé	71.1934.33.322 récolé	71.1934.33.321 récolé	71.1934.33.320 récolé	71.1934.33.319 récolé	71.1934.33.318 récolé	
Peinture Bouddhique	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	
Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	
	PI	Id	Id	Id	Id	1252
	Id	Id	Id	Id	Id	1806
	Id	П	PI	Id	Id	4.
	Id	Id	Id	Id	Id	2381

/1.1934.33.329 récolé	71.1934.33.328 récolé	71.1934.33.327 récolé	71.1934.33.326 récolé	71.1934.33.325 récolé	71.1934.33.324 récolé	
Heche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	
Latar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	
ā	Id	Id	Id	Id	N°7	175%
6	Id	Id	Id	Id	Id	1806
6	И	Id	Id	Id	Id	and and a
6	Id	Id	Id	Id	Id	1386

. . .

71.1934.33.338.1- 2 récolé	71.1934.33.337 récolé	71.1934.33.336 non récolé	71.1934.33.335 non récolé	71.1934.33.333 non récolé	71.1934.33.332 récolé	71.1934.33.331 récolé	71.1934.33.330 récolé	
Sabre avec fourreau	Arc	Fusil à mèche	Fusil	Sabre	Flèche	Flèche	Flèche	
Japon ou Corée	Japon	Japon		Tatar	Tatar	Tatar	Tatar	
N°7	N°7			Id	Id	Id	Id	746
			N°29-2?		Id	Id	Id	1808
					Id	Id	Id	2.
Ff 1		Ff 1		Fb 2	Id	Id	Id	183

71.1934.33.351 non récolé	71.1934.33.350 non récolé	71.1934.33.349 non récolé	71.1934.33.348 non récolé	71.1934.33.347 non récolé	71.1934.33.346 non récolé	71.1934.33.345 non récolé	71.1934.33.344 non récolé	71.1934.33.343 non récolé	71.1934.33.342 non récolé	71.1934.33.341 non récolé	71.1934.33.340.1- 17 récolé	71.1934.33.339 récolé	
Flèche	Flèches	Carquois											
Japon	Japon												
Id	Id	1961											
													1808
													والهاجا
Id	Ff1	Ff 1	Ff 1	186)									

71.1934.33.361 récolé	71.1934.33.360.1- 2 récolé	71.1934.33.359 récolé	71.1934.33.358 récolé	71.1934.33.357 récolé	71.1934.33.356 non récolé	71.1934.33.355 non récolé	71.1934.33.354 non récolé	71.1934.33.353 non récolé	71.1934.33.352 non récolé	
		1								
Chasse- mouches	Babouches de femme	Socque en bois	Coupe à offrandes pour mendiant	Porte- mousqueton	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	Flèche	
Pondichéry	Inde	Inde	Inde	Russie	Japon	Japon	Japon	Japon	Japon	
	N°20	N°20			Id	Id	Id	Id	Id	1252
		N°11-2	N° 10-4	N°29-1						2081
		N°106	N°110	N°139						4.
Fa 8-9-10	Fa 4	Fa 3	Fa 24	Fc 1	Id	Id	Id	Id	Id	1889
Inventaire du Musée de l'Homme : « Eventail en roseau travaillé ».			Arrivée dans la collection en Prairial an 9 - 1801 (envoi du fils)							

1

71.1934.33.367 récolé	71.1934.33.366 récolé	71.1934.33.365 récolé	71.1934.33.364 récolé	71.1934.33.363 récolé	71.1934.33.362 récolé	
3						
Poignard	Pankhas	Chasse- mouches	Chasse- mouches	Chasse- mouches	Feuillets d'écriture	
Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	Pondichéry	
						122
	N°25					1806
	N°133					2.
Fa 21	Fa 6-7	Fa 8-9-10	Fa 8-9-10	Fa 8-9-10	Fa 11	18281
					Inventaire du Musée de l'Homme : « Olles (feuilles de palmier servant à écrire). »	

•

				136	7.802	liki.	1889	
71.1934.33.368 récolé		Poignard avec fourreau	Népal				Fa 20	
71.1934.33.369 récolé		Petite cruche	West Bengal		N°13-7	N°121	Fa 13	Inventaire du Musée de l'Homme : « Gargoulette sphéroïde
71.1934.33.370 récolé	2	Théière	Inde				Fa 14	
71.1934.33.371 récolé		Divinité vishnuïte peinture	Pondichéry				Fa 17	Don de M. Le Roi
71.1934.33.372 récolé		Personnage féminin peinture	Pondichéry				Fa 17	Don de M. Le Roi
71.1934.33.373 récolé		Arc	Inde	N°7				

.

71.1934.33.378.2 récolé	71.1934.33.378.1 récolé	71.1934.33.377 récolé	71.1934.33.376 récolé	71.1934.33.375 récolé	71.1934.33.374 récolé	
Socle	Figurine : divinités à huit bras	Figurine : guerrier et son épouse	Figurine : Shiva	Figurine représentant une vache	Bâtonnets d'essences odoriférantes	
Inde	Inde	Inde	Inde du sud	Inde	Inde	
N°24	N°24	N°24	N°24			1752
				N° 7		1806
				N° 103		2.
Fa 1	Fa 1	Fa 1	Fa 1	Fa 2	Fa 18	1889
					Don de M. Le Roi	

	71.1934.33.385 récolé	71.1934.33.384.1- 2 récolé	71.1934.33.383 récolé	71.1934.33.382.1- 2 récolé	71.1934.33.381.1- 2 récolé	71.1934.33.380 récolé	71.1934.33.379 récolé	
	6				Ō			
prières	Elément de moulin à	Boîte	Bambou gravé	Boîte	Pipe à eau ?	Figurine : divinité tricéphale	Figurine	
	Xizang	Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	Inde	
					N°10	N°24	N°24	122
					N°29-2			7000
					N°140			9.
					Fa 23	Fa 1	Fa 1	288
				Numéro 748 « provient de l'exposition de l'Inde française de 1878. »				

.

.

.

71.1934.33.391 non récolé	71.1934.33.390 récolé	71.1934.33.389 récolé	71.1934.33.388 récolé	71.1934.33.387 récolé	71.1934.33.386 récolé	
Statuette	Figurine	Figurine	Statuette	Statuette	Petit autel portatif	
	Chine	Chine	Chine	Chine	Japon	
N°24			N°24	N°24		1752
			N°11-1	N°11-1		1806
			N° 106	N° 106		1.5%
Fe 29	Fe 23	Fe 23	Fe 2	Fe 2	Fe 1	1889
Etiquette sur socle	Don de la sœur Gabrielle Perboyre	Don de la sœur Gabrielle Perboyre				

1

ı

71.1934.33.399 récolé	71.1934.33.398 récolé	71.1934.33.397 récolé	71.1934.33.396 récolé	71.1934.33.393 non récolé	71.1934.33.392 non récolé	
Figurine de Bouddha ?	Parapluie	Parasol	Parasol	Statuette Bouddha	Statuette	
N°24				N°24	N°24	3641
	N°11-3	N°11-3	N°11-3			1806
	N°106	N°106	N°106			6 pro
	Fe 5 Fe6	Fe 5 Fe 6	Fe 6		Fe 29	788
					idem	

71.1934.33.406 récolé	71.1934.33.405 récolé	71.1934.33.404 récolé	71.1934.33.403 non récolé	71.1934.33.402 récolé	71.1934.33.401 récolé	71.1934.33.400 non récolé	71.1934.33.399 bis récolé	
				-				
Abaque	Miroir	Pied de miroir	Miroir	Chapeau	Chapeau d'été orné de coquilles blanches	Souliers de femmes en papier	Partie de parapluie	
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine		
							1	1792
							N°11-3	1806
							N°106	angio.
Fe 13	Fe 12	Fe 11	Fe 12	Fe 9 Fe 10	Fe 9 Fe 10	Fe 8	Fe 5 Fe 6	1869
Don de M. Bonneville		Inventaire du Musée de l'Homme : « Pied pour miroir n°403. »						

71.1934.33.413 récolé	71.1934.33.412 récolé	71.1934.33.411 récolé	71.1934.33.410 récolé	71.1934.33.409.1- 3 récolé	71.1934.33.408 récolé	71.1934.33.407.1- 2 récolé	
			-60				
Bâtonnets d'encens	Chaîne-collier	Bourse	Lampe à alcool	Lampe à alcool	Encrier métal et céramique	Paire de baguettes	
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	
							3881
							1806
							2000
Fe 20		Fe 18	Fe 16	Fe 16		Fe 14	1969
Don de M. Bonneville				Don de la sœur Gabrielle Perboyre		Don de M. Bonneville	

71.1934.33.420	71.1934.33.419 récolé	71.1934.33.418 récolé	71.1934.33.417 récolé	71.1934.33.416 récolé	71.1934.33.415 récolé	71.1934.33.414 récolé	
	The state of the s						
Images avec	Peinture représentant la vente des fruits	Peinture représentant un étal de boucher	Peinture représentant un mandarin	Peinture représentant un enfant	Peinture représentant une femme	Peinture sur feuille d'arbre, roue	
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	
							1792
							1806
							2.
Fe 25	Fe 26	Fe 26	Fe 27	Fe 28	Fe 28		1860
	Don de la sœur Gabrielle Perboyre	Don de la sœur Gabrielle Perboyre	Don de la sœur Gabrielle Perboyre	Don de la sœur Gabrielle Perboyre	Don de la sœur Gabrielle Perboyre		

71.1934.33.475 récolé	71.1934.33.470 récolé	71.1934.33.454 non récolé	71.1934.33.443.1- 2 récolé	71.1934.33.424 récolé	71.1934.33.423 récolé	71.1934.33.422 non récolé	71.1934.33.421 non récolé	non récolé	
			1	A					
Chapelet de pèlerins de la Mecque	Arc	Bourse	Socques	Canon	Peinture sur toile, Bouddha	Chapeau en vannerie avec boules blanches	Encrier en porcelaine	scènes d'intérieur	
		Syrie	Syrie	Chine	Cambodge	Chine	Chine		
	N°7		N°20						1861
									1806
									6.18.0
	Fe 31			Nf 10		Fe 9 Fe 10	Fe 15		188
							Don de la sœur Gabrielle Perboyre		

1

1

-

1

.

71.1934.33.486 récolé	71.1934.33.483 récolé	71.1934.33,482 récolé	71.1934.33.481.1- 2 récolé	71.1934.33.480 récolé	71.1934.33.479 récolé	71.1934.33.478 récolé	71.1934.33.477.1- 2 récolé	
	•	0	4					
Petite pochette	Cuiller	Cuiller	Paires de mules	Chaussures	Chaussures	Fouet en cuir, manche en bois	Petites étagères en bois	
	Turquie	Turquie	Turquie			Tatar	Turquie	
	N°15	N°15		N°20	N°20			1792
				N°11-2?	N°11-2?			1081
								かか。
								1885

-

71.1934.33.507 as récolé	71.1934.33.498 récolé	71.1934.33.497 récolé	71.1934.33.493 récolé	71.1934.33.491 récolé	71.1934.33.487 récolé	
Figurine	Petite boîte	Médaille donnée par le Shah	Collier	Chapelet shivaïte	Poire à poudre ou gourde	
Inde		Iran	Inde	Inde	Turquie	
N°24						1752
						1906
						34:0
Fa 1		Ne 4			Fd1	1869
Présence d'un étiquette inscrite « Fa1 » sur le socle.						

.